

REDACTION ET
ADMINISTRATION

38, Avenue de Pérolles

TELEPHONES

Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. 11454

PRIX DES ABONNEMENTS

	1 m.	3 m.	6 m.	12 m.
Suisse	2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	4.50	10.—	19.—	38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

PUBLICITAS S. A.

Fribourg

Rue de Romont, 2

Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

**Les communistes aux Assises fédérales.
La loi de finance à la Chambre française.
Les économies par le gouvernement belge.
Bruit d'armistice sino-japonais.
Une offre de l'Italie au Vatican.**

Aux Assises fédérales, à Genève, l'audition des témoins de l'accusation tire à sa fin. Elle devait se terminer ce matin, mercredi. Dès cet après-midi, ce sera au tour des témoins à décharge, dont, a dit le camarade Dicker, l'audition sera très longue : une heure ou deux d'interrogatoire par personne, tout au moins pour les premiers. Le procureur général aura à glaner parmi les contradictions qui se produiront.

Hier, mardi, de nombreuses personnes sont encore venues confirmer les dépositions des officiers et des soldats injuriés et assaillis. Leurs récits, concordants sur les points essentiels, ont marqué davantage encore la gravité des troubles du 9 novembre et la violence des manifestants, qu'une recrue, qui fait pourtant profession d'antimilitarisme, qualifiait, lundi, de « voyous ».

Le ministère public avait fait citer hier un des chefs du parti communiste de Genève, qui a laissé échapper quelques déclarations intéressantes, et notamment que les agents de Moscou ont comme règle de ne jamais molester la troupe. Mais cette amitié, ce désir de « fraterniser », ne s'étend pas, faut-il le dire? aux gradés (le premier-lieutenant Burnat en sait quelque chose) et pas davantage aux gendarmes.

L'avocat communiste Vincent a voulu faire dire au témoin que la troupe s'était fait attaquer pour, avoir un prétexte à la fusillade. Cette idée monstrueuse se rattache à l'histoire du guet-apens imaginée par Nicole. Elle a provoqué une riposte cinglante du président, M. Soldati, qui a déclaré qu'il y avait des choses qui ne devraient pas être dites « pour l'honneur du pays ». Mais l'honneur du pays importe fort peu à M. Vincent, commis-voyageur en bolchévisme, comme du reste aux inculpés et à la plupart des avocats de la défense.

La Chambre française a commencé hier, mardi, la discussion, en seconde lecture, de la loi de finance.

M. Georges Bonnet, ministre des finances, a exposé la politique que suivra le gouvernement; celui-ci entend maintenir l'étalon d'or. M. Bonnet a ajouté : « Nous irons à la conférence mondiale de Londres avec la volonté de collaborer à cette œuvre, mais nous pensons que, si les monnaies américaine et anglaise restaient instables, il serait impossible de parler heureusement à Londres et de jeter les bases d'une économie mondiale mieux ordonnée puisque la commune mesure des affaires resterait instable et incertaine. »

Le ministère des finances a énoncé encore, sur la situation financière de l'Etat et notamment sur le déficit, quelques considérations d'un optimisme qui nous semble dangereuses, car il ne contribuera certes pas à faire accepter par le pays les sacrifices indispensables au redressement d'une situation périlleuse. L'Etat, en effet, dépense plus qu'il ne gagne; le chômage ne diminue pas; la balance commerciale est en déficit croissant.

Hier soir, la Chambre a adopté, par 362 voix contre 230, l'article 116 du budget, disjoint par le Sénat et qui prévoit la création d'une commission pour l'étude de l'organisation du monopole d'importation et du monopole de raffinage du pétrole.

Le gouvernement belge vient d'adresser un appel au pays, à l'effet de justifier les mesures qu'il compte prendre en vue d'assurer le redressement financier et l'équilibre du budget.

Dans cet appel, le gouvernement de Bru-

xelles « repudie formellement tout recours à des mesures désastreuses, telles que l'inflation, la dévaluation du franc et la conversion forcée des rentes ». Il s'adresse à tous les Belges, à quelque classe qu'ils appartiennent, pour leur demander d'assurer, par un effort unanime, le succès de l'œuvre entreprise.

Pas plus que celles des particuliers, les dépenses de l'Etat ne doivent dépasser les recettes. Il s'agira donc de faire des économies importantes, des sacrifices pénibles. « Le gouvernement adjure chacun de les accepter courageusement. » Une fois de plus, la Belgique traverse des heures difficiles. Le cabinet bruxellois compte sur « la sagesse, l'énergie et la probité du peuple belge », grâce auxquelles le pays sortira victorieux de cette nouvelle épreuve.

Nous avons exposé, l'autre jour, une partie de la loi de finance qui est destinée à rétablir l'équilibre du budget ou, tout au moins, à réduire le déficit : sanctions pénales sévères contre les fraudeurs; diminution de 20 % des subsides et de 10 % des crédits; réorganisation administrative; révision des dommages de guerre pour toutes affaires dépassant 500,000 francs-or.

D'autre part, le contrôle des dépenses de toutes les organisations de l'Etat sera renforcé.

Les indemnités de chômage seront désormais calculées sur la base de salaires plus bas.

On s'attend enfin à une augmentation sensible des droits sur la fabrication de l'alcool et à l'application d'une taxe nouvelle qui frappera les bières fortes et les bières étrangères.

Nous avons signalé hier que des négociations étaient en cours entre la Chine et le Japon à l'effet de mettre fin aux hostilités qui durent depuis une vingtaine de mois. Ces négociations se heurtaient notamment à un obstacle considérable : les Chinois ne voulaient pas reconnaître l'Etat mandchou; les Japonais faisaient de cette reconnaissance la condition essentielle d'une trêve.

Qui a cédé? On ne le sait pas encore, mais on peut supposer que ce sont les Chinois; ceux-ci ont soumis hier, mardi, aux Japonais, un nouveau projet d'armistice et, dans la soirée, le bruit courait qu'un accord provisoire était conclu.

On sait que, en Italie, depuis l'avènement du régime fasciste, la liste officielle des candidats au Parlement est composée par le Grand Conseil, qui choisit parmi les noms que lui proposent les Confédérations de syndicats et un certain nombre d'associations légalement reconnues et ayant une importance nationale.

Or, le bruit court, à Rome, que l'Action catholique italienne serait désormais considérée par le gouvernement fasciste comme une de ces associations.

L'Action catholique relevant, en Italie, directement du Saint-Siège et se plaçant en dehors et au-dessus des partis politiques, cette décision, pour être effective, ne pourrait être prise qu'après entente entre le Vatican et le gouvernement italien.

Celui-ci serait, paraît-il, désireux de faire rentrer des catholiques militants dans la vie politique italienne. Pour obtenir le consentement du Saint-Siège, il mettrait en avant que, sous le régime fasciste, il n'existe plus en Italie de partis politiques et que, en désignant au Grand Conseil des candidats aux élections législatives, l'Action catholique ne

sortirait pas de sa mission, le bien de la cité étant distinct du succès d'un pacte politique.

Il faut, bien entendu, n'accueillir que sous toute réserve ce bruit de modification du régime électoral italien.

Les retraites du personnel fédéral

Les administrations fédérales financent largement les institutions de prévoyance créées en faveur de leurs agents âgés ou invalides et en faveur de leurs veuves et de leurs enfants.

Elles versent à la caisse d'assurance de l'administration générale de la Confédération :

1° une contribution annuelle ordinaire de 7 % du traitement annuel assuré ;

2° cinq facteurs mensuels de chaque augmentation du traitement assuré.

En outre, elles assurent le service des intérêts et de l'amortissement du déficit supérieur à 300 millions de francs.

Le personnel verse une cotisation annuelle de 5 % du traitement assuré et quatre facteurs mensuels de chaque augmentation du traitement assuré.

La caisse de pension et de secours des Chemins de fer fédéraux a versé, en 1932 et 1933, une contribution annuelle ordinaire de 14 % du traitement assuré.

Elle versera depuis 1934 une contribution annuelle ordinaire de 15 % du traitement assuré.

La fraction des contributions excédant 7 % est affectée au service des intérêts du déficit.

Elle verse cinq facteurs mensuels de chaque augmentation du traitement assuré.

Le personnel engagé antérieurement à 1921 verse les mêmes contributions, que les agents de l'administration générale de la Confédération. Le personnel entré au service des Chemins de fer fédéraux après la date susindiquée verse une cotisation annuelle de 6 ½ % du gain assuré et cinq facteurs mensuels de chaque augmentation du traitement assuré.

La Confédération est garante des engagements des deux caisses d'assurance. Elle se charge aussi de leurs frais d'administration.

D'après les règles de la technique des assurances et dans des circonstances normales, les deux caisses fonctionneraient normalement moyennant une cotisation de 5 % du traitement annuel assuré de la part des assurés et des déposants et de 7 % dudit traitement, de la part des administrations, plus le versement de quatre à cinq facteurs mensuels d'augmentation par les deux intéressés.

Dans ces conditions, les administrations auraient à verser annuellement 12 millions de francs pour la Caisse fédérale d'assurance et 16,5 millions pour la caisse de pension et de secours des Chemins de fer fédéraux, soit 28 millions ½ de francs au total.

Leurs prestations effectives, en 1931, ont été de 21,1 millions de francs pour la Caisse fédérale d'assurance, 28,4 millions pour la caisse de pension et de secours des Chemins de fer fédéraux, soit 49,5 millions de francs au total.

Le service des intérêts du déficit absorbe, à lui seul, plus de 20 millions de francs.

A fin 1931, ces déficits s'élevaient :

à 307 millions de francs pour la caisse d'assurance de l'administration générale de la Confédération ;

à 332 millions de francs pour la caisse de pension et de secours des Chemins de fer fédéraux.

Ces déficits proviennent en grande partie des causes suivantes :

En 1920, les allocations principales de renchérissement s'élevaient à 89 millions de francs en nombre rond, payées au personnel des Chemins de fer fédéraux en vertu d'un arrêté urgent de l'Assemblée fédérale, ont été incluses dans le gain annuel assuré sans qu'il ait été versé des primes pour les années antérieures à 1920.

En 1920, environ 4000 ouvriers des Chemins de fer fédéraux ont été admis dans la caisse de pension sans qu'ils aient eu à payer de cotisations pour les années écoulées.

Le 1^{er} janvier 1921, la caisse de pension et de secours des Chemins de fer fédéraux a dû sans autre adapter les rentes courantes à la dépréciation de l'argent, ce qui lui occasionna un surcroît de dépenses d'environ 8 millions de francs par année.

Le 1^{er} janvier 1921, lors de la mise en activité

de la caisse d'assurance de l'administration générale de la Confédération, l'ensemble du personnel de l'administration centrale, des postes, des télégraphes et des téléphones fut mis au bénéfice du nombre total de ses années de service sans qu'il ait eu à payer les cotisations pour les années antérieures à la fondation de la caisse.

Il s'ensuit qu'une importante partie des agents de la Confédération est au bénéfice des avantages qu'offre la caisse d'assurance, bien qu'ils n'aient pas payé les cotisations que l'on exige normalement des assurés (5 à 6 % du gain assuré pendant toute la durée du service actif). C'est ainsi que le personnel de l'administration générale de la Confédération n'a versé aucune contribution pour les années antérieures à 1921. Cela équivaut à un cadeau d'un quart de milliard de francs. Il en est de même pour les ouvriers des Chemins de fer fédéraux. L'ensemble du personnel des Chemins de fer fédéraux n'a pas payé de primes pour les allocations principales de renchérissement qui lui furent versées de 1916 à 1919.

Lorsqu'un agent de la Confédération quitte le service actif, la rente d'invalidité s'élève au chiffre suivant :

Pour les assurés de la Caisse fédérale d'assurance :

après 15 ans de services, à 46 % du gain annuel assuré ; après 20 ans, à 52,5 % ; après 25 ans, à 60 % ; après 30 ans, à 70 % (maximum).

Pour les assurés de la caisse de pension des Chemins de fer fédéraux :

après 15 ans de services, comptés dès l'âge de 22 ans révolus, à 46 % du gain annuel ; après 20 ans, à 51 % ; après 25 ans, à 56 % ; après 30 ans, à 65 % ; après 35 ans, à 75 % (maximum).

La veuve d'un assuré ou d'un bénéficiaire de rente touche une rente viagère. Cette rente est égale à 25 % au moins du traitement assuré de l'époux et peut atteindre le 35 % dans l'administration générale et le 37 ½ % aux Chemins de fer fédéraux.

Les orphelins d'un assuré ou d'un invalide reçoivent, jusqu'à l'âge de 18 ans révolus, une rente de 10 % du traitement assuré de leur père. (Le total des rentes d'orphelins ne peut cependant pas dépasser le 30 % du gain assuré.) Les orphelins de père et de mère reçoivent le double de ces prestations.

Un facteur postal marié, déclaré invalide à l'âge de 45 ans, après 25 ans de services, a droit à une rente d'invalidité de 2880 francs par année, aussi longtemps qu'il vit. La valeur capitalisée d'une rente de ce genre s'élève à 33,500 francs.

Au début de l'invalidité, la caisse porte en compte un capital de 40,200 francs pour le service de la rente de ce fonctionnaire.

La valeur moyenne d'une rente annuelle d'invalidité de la Caisse fédérale d'assurance est de 3630 francs et les réserves mathématiques qu'elle suppose sont de 33,500 francs. Il faut y ajouter 5690 francs pour le droit à la rente de veuve présumée.

En moyenne, la valeur actuelle du droit à la rente est donc de 39,100 francs.

Et ce personnel si généreusement garanti contre les aléas de l'existence, pourvu d'une large retraite, trouverait au-dessus de ses forces de supporter une réduction momentanée d'un treizième de son revenu ?

Pour combattre la crise

Le Conseil fédéral dans sa séance d'hier mardi s'est de nouveau occupé de la situation financière de la Confédération et a constaté que, même après l'application des économies possibles, il sera encore nécessaire de créer de nouvelles ressources par une plus forte charge du tabac et de l'alcool, par une imposition des boissons fermentées, par une modification de la législation sur les droits de timbre dans le sens d'une augmentation des taux et par une imposition passagère des hauts revenus.

CONTRE LES GRANDS BAZARS

Pendant la nuit de lundi à hier mardi, à Zurich, des inconnus ont inscrit avec du savon sur les glaces de certains grands magasins des injures contre les juifs et des invitations de ne pas acheter chez les juifs. Des croix gammées avaient été également dessinées.

Demain, 25 mai, fête de l'Ascension,
la Liberté ne paraîtra pas.

Les traitements fédéraux

Postes et télégraphes

Direction générale à Berne

En plus des traitements stipulés ci-après, il est versé une indemnité de résidence de 480 fr. aux agents mariés, de 360 fr. aux célibataires et, le cas échéant, une allocation de 120 fr. pour chaque enfant au-dessous de 18 ans.

Nous rappelons qu'il s'agit du traitement maximum, mais que la moyenne des traitements effectivement payés n'est que de 100 à 120 fr. inférieure au maximum.

1 ^{ers} chefs de section	14,000 fr.
2 ^{mes} chefs de section	12,600
Inspecteurs de 1 ^{re} classe	11,600
Inspecteurs de 2 ^{me} classe	11,100
Contrôleurs	11,100
Chefs de bureau principaux	10,600
Secrétaires chefs de bureau	9,600
Reviseurs chefs de bureau	9,600
Secrétaires	8,800
Commis principaux	7,400
Aides d'administration de 1 ^{re} classe	6,500
Aides d'administration de 2 ^{me} classe	5,700
Collaborateurs scientifiques, personnel technique, dames expéditionnaires et dames aides de bureau, comme sous « Départements ».	

Arrondissements

Dans les localités de quelque importance, il est versé une indemnité de résidence de 120 à 480 fr. aux agents mariés, de 90 à 360 fr. aux célibataires et, le cas échéant, une allocation de 120 fr. pour chaque enfant au-dessous de 18 ans.

Directeurs d'arrondis. de 1 ^{re} classe	14,000 fr.
Poste : Lausanne, Berne, Zurich.	
Télégraphe : Berne, Zurich, Saint-Gall.	
Directeurs d'arrondis. de 2 ^{me} classe	12,600
Adjoints de 1 ^{re} classe :	
Lausanne, Berne, Zurich	11,600
Adjoints de 2 ^{me} classe	11,100
Chefs de service de 1 ^{re} classe au service technique	11,100
Chefs de service de 2 ^{me} classe au service technique	10,600
Chefs de service de 1 ^{re} classe au service administratif	10,100
Chefs de service de 2 ^{me} classe au service administratif	9,600
Chefs de bureau de 1 ^{re} classe	9,200
Chefs de bureau de 2 ^{me} classe	8,800
Secrétaires	8,400
Concierges de 1 ^{re} classe	6,200
Concierges de 2 ^{me} classe	5,400
Commis principaux, aides d'administration et dames expéditionnaires, comme à la direction générale.	
Inspecteurs du téléphone de 1 ^{re} classe (Genève et Bâle)	14,000 fr.
Inspecteurs du téléphone de 2 ^{me} classe p. ex. Lucerne	12,600
Chefs du téléphone de 1 ^{re} classe p. ex. Montreux, Neuchâtel, Bienne, Thoune, Winterthur, Rapperswil, Coire et Bellinzone	11,100
Chefs du téléphone de 2 ^{me} classe p. ex. Fribourg, Sion	10,600
Administrateurs postaux de 1 ^{re} classe p. ex. La Chaux-de-Fonds, Bienne, Winterthur	10,600
Administrateurs postaux de 2 ^{me} classe p. ex. Fribourg, Soleure, Chiasso-gare	10,100
Administrateurs postaux de 3 ^{me} classe p. ex. Vevey, Thoune et Bellinzone	9,600
Administrateurs postaux de 4 ^{me} classe p. ex. Montreux, Langenthal, Saint-Moritz	9,200
Administrateurs postaux de 5 ^{me} classe p. ex. Nyon, Delémont	8,800
Administrateurs postaux de 6 ^{me} classe p. ex. Carouge, Sierre, Meiringen, Bremgarten (Argovie), Altdorf, Appenzell, Mendrisio	8,400
Administrateurs postaux de 7 ^{me} classe p. ex. Viège, Grindelwald, Muri (Argovie), Uzwill, Thusis	8,000
Sous-chefs de bureau	7,700
Fonctionnaires du tél. de 1 ^{re} classe	7,700
Commis caissiers de 1 ^{re} classe	7,700
Commis caissiers de 2 ^{me} classe	7,400
Chef monteurs au téléphone	7,400
1 ^{ers} commis d'exploitation	7,100
1 ^{ers} télégraphistes	7,100
Fonctionnaires du tél. de 2 ^{me} classe	7,100
Commis d'exploitation	6,800
Télégraphistes	6,800
Buralistes postaux avec 8 à 9 heures de travail de bureau, p. ex. Coppet, Ballaigues, Bœnigen, Cortaillod, Ebikon, Müllheim-Dorf, Malans, Roveredo	6,750
Collaborateurs scientifiques et personnel technique, comme sous : « Départements ».	
Chefs de garage de 1 ^{re} classe	6,500 fr.
Monteurs de stations centrales	6,200
Surveillantes principales	6,200
Chefs de garage de 2 ^{me} classe	5,700
Aides principaux de 1 ^{re} classe	5,700
Conducteurs d'automobiles postales de 1 ^{re} classe	5,400
Monteurs de 1 ^{re} classe	5,400
Chefs d'équipe de 1 ^{re} classe	5,400

Aides principaux de 2 ^{me} classe	5,400
Facteurs de mandats	5,400
Conducteurs d'automobiles postales de 2 ^{me} classe	5,100
Facteurs de messageries de 1 ^{re} classe	5,100
Surveillantes	5,100
Chefs d'équipe de 2 ^{me} classe	5,100
Facteurs de messageries de 2 ^{me} classe	4,800
Facteurs de lettres de 1 ^{re} classe	4,800
Aides postaux de 1 ^{re} classe	4,800
Exprès de 1 ^{re} classe	4,800
Monteurs de 2 ^{me} classe	4,800
Monteurs de lignes	4,800
Facteurs de lettres de 2 ^{me} classe	4,500
Exprès de 2 ^{me} classe	4,500
Dames téléphonistes de 1 ^{re} classe	4,500
Aides postaux de 2 ^{me} classe	4,200
Dames téléphonistes de 2 ^{me} classe	4,200
Ouvriers aux lignes	4,200

Facteurs ruraux, avec 9 heures de travail :	
de banlieues	4,800
de villages industriels	4,500
de villages de moindre importance	4,200 *
* Plus droits de factage évalués de 100 à 150 francs.	

Les catholiques avertis

On nous écrit de Berne :

Les catholiques suisses ont reçu, lundi, à Berne, un avertissement salutaire. Il y avait, à la grande salle du Casino, la première manifestation de la « Nouvelle Suisse », mouvement de renouveau national, comme il se définit lui-même : deux mille personnes, aucun socialiste, quelques radicaux. La grande majorité des participants étaient des membres du parti des artisans et bourgeois. On comptait également quelques centaines de citoyens prêts à saluer un mouvement hors des partis auxquels ils ne veulent pas s'associer.

Au cours de la discussion, un membre radical du gouvernement bernois essaya d'expliquer l'attitude de son parti. Avant lui, un étudiant catholique avait pris la parole et avait notamment demandé qu'on écartât les sociétés secrètes et leur influence, la loge étant un pouvoir international occulte. Le conseiller d'Etat bernois se refusa à croire à des influences de ce genre et il ajouta, comme réplique, que, si des influences internationales étaient à repousser dans le canton protestant de Berne, c'était bien l'influence de Rome. De vifs applaudissements de l'assemblée ont souligné cette allusion, très caractéristique parce qu'elle provient d'un membre du gouvernement bernois et d'un politicien vieux-catholique qui est président de la paroisse vieille-catholique de la ville de Berne.

Nous avons, dès le commencement, recommandé la retenue la plus grande envers ces mouvements nationalistes qui s'emparent de l'opinion publique. Nous avons attiré l'attention notamment sur les risques d'un mot d'ordre dirigé contre les attaches internationales soit des socialistes, soit des juifs ou des loges. Ce mot d'ordre simpliste devait fatalement se tourner, dans la bouche de quelque anticlérical ou sous la plume de quelque libre penseur, contre le catholicisme comme organisation mondiale. C'est arrivé, et les catholiques sont avertis.

LARGESSES FEDERALES

De 1916 à 1927, le personnel fédéral a touché, en vertu d'arrêtés d'urgence, un milliard 582 millions à titre d'allocation de renchérissement.

Est-ce qu'on n'ose pas lui demander aujourd'hui, vu la détresse des finances publiques, un sacrifice d'un treizième de son traitement, qui restera encore, en fait, de 12 % supérieur au coût de vie sur la base duquel il a été calculé ?

Une réduction des taxes postales

Un journal lausannois dit apprendre que la Direction générale des postes prépare un projet de réduction partielle des taxes postales, qui entrera en vigueur si, le 28 mai, la loi sur l'adaptation des traitements fédéraux est acceptée par le peuple suisse. On envisagerait d'abord une réduction des taxes sur l'expédition des paquets et colis postaux. D'autres réductions suivraient.

Le procès de Genève

L'audience de mardi matin

Genève, 23 mai.

M. Charles Vettiner, secrétaire adjoint du Département de justice et police, s'était rendu au boulevard du Pont d'Arve pour voir l'arrivée de la troupe. La foule fut immédiatement hostile. Elle encouragea les soldats à désobéir et à donner leurs armes. Le témoin a entendu des civils crier aux soldats : « Tirez sur vos chefs ! » M. Vettiner porta secours à un soldat. Il fut frappé et jeté à terre.

M. Sillig félicite chaleureusement M. Vettiner. L'avocat Dicker pose une question au témoin. Il voudrait que ce dernier dise que les manifestants socialistes sont toujours calmes lorsqu'il n'y a pas de police.

M. Soldati le rappelle à l'ordre en ces termes : « M. Dicker veut-il soutenir que c'est la police qui trouble l'ordre ? » On entend ensuite des soldats, Henri Lamarche et Raymond Rosset, qui confirment ce que leurs camarades précédents ont déclaré. Ces deux soldats furent blessés.

Le communiste Etienne Lentillon vient s'asseoir sur le fauteuil. Il reconnaît que, lors d'un meeting tenu le 7 novembre, il a été dit à la tribune que les communistes devaient participer à la contre-manifestation organisée par le parti socialiste. Mais il prétend qu'il n'y avait aucune collusion entre les deux partis. Après l'émeute, il s'est rendu chez Nicole, où il y avait une vingtaine de personnes, notamment Lucien Trouchet. Quelques jours après, le témoin s'est rendu à Zurich où il a fait rapport des événements du 9 novembre à la centrale communiste.

Sur une question de M. Vincent, le témoin déclare que les communistes n'ont pas attaqué les soldats.

M. Soldati : « Et les officiers ? » Le témoin est moins précis dans sa réponse et déclare que c'était inutile, le 9 novembre, car il ne s'agissait pas de la révolution. Il dit que la troupe s'est fait attaquer pour avoir l'occasion de tirer (!)

M. Soldati fait remarquer au témoin qu'il y a dans le dossier une brochure communiste ordonnant aux communistes qui sont entendus par un tribunal de soutenir les camarades et où il est dit qu'ils ne sont pas obligés de dire la vérité. « J'ai parlé librement », dit le témoin.

Ce sont ensuite des soldats qui défilent à la barre.

M. Walter Sollberger, de Moutier, était en tête d'une file. Il a dégagé le premier-lieutenant Burnat en frappant un manifestant à coups de crosse. Personnellement, il n'a pas été frappé, mais il a vu de ses camarades très malmenés. En terminant sa déposition, il déclare qu'il fallait à tout prix tirer.

Le soldat Marcel Toffel, de Lausanne, était attaché à la compagnie Burnat. Il portait un fusil mitrailleur qu'il eut mille peines à défendre contre les assaillants. Il a été mordu à la main et griffé. Cependant, il n'a pas lâché son arme. « Si je n'ai pas tiré, dit-il, c'est que je n'avais pas de munition ».

M. Georges Bezzola déclare qu'il a tiré en l'air, car il se trouvait au milieu de la troupe. Sur demande de la défense, le témoin déclare qu'il était excité par l'attitude des manifestants et que, s'il s'était trouvé en première ligne, il croit qu'il aurait tiré.

Le soldat Robert Ducret, de Lavaux, se trouvait près du café des Sports lorsqu'il fut blessé au pied. Son soulier a été déchiré. Cette blessure a été occasionnée par un objet tranchant.

Le dernier soldat appelé à témoigner est M. Pierre Cardinaux, de Morges. La foule était très houleuse et les soldats ont été en danger. Il a reçu devant le Palais des expositions un pavé qui l'a blessé et il a dû se faire panser à l'infirmerie de la caserne.

L'audience est levée à 11 h. 15.

L'audience de l'après-midi

L'audience est ouverte à 2 h. 30.

On introduit Marcel Jaques, communiste, actuellement détenu à la suite d'une condamnation prononcée par le tribunal militaire. Présent à l'assemblée du 7 novembre, ce témoin déclare qu'aucun appel n'a été fait pour encourager les auditeurs à participer à la contre-manifestation. Le témoin a entendu le discours de Nicole, mais ne se souvient pas des termes employés. Il a

La situation enviable des fonctionnaires

Le rattachement aux caisses d'assurance du personnel fédéral équivalait à une large sécurité pour la vie entière. Aucun employé des entreprises privées, pour ainsi dire aucun fonctionnaire communal et cantonal, et surtout aucune autre classe de la population ne se trouvent dans des conditions aussi favorables.

Donc,

Pour l'adaptation des traitements : OUI !

causé avec les soldats et, dit-il, tout à coup, il a reçu un coup de crosse sur la tête.

La défense ne pose aucune question et le détenu est immédiatement emmené par le gendarme vaudois qui l'avait amené d'Orbe.

M. Robert Büchi, avocat, actuellement en service militaire, se trouvait, le soir du 9 novembre, en civil, au boulevard du Pont d'Arve. Lorsque la troupe est arrivée, la foule était houleuse et quelques manifestants parlaient aux soldats, les encourageant à poser leurs armes. Voyant le major Perret isolé, le témoin est resté quelques instants à ses côtés. Peu après, ayant vu le premier-lieutenant Burnat aux prises avec des manifestants, M. Büchi s'est porté au secours de l'officier. A ce moment, il fut entouré de civils qui l'ont frappé à coups de matraques. Le témoin estime qu'une organisation existait parmi les manifestants.

M. Marc Mermier connaît l'accusé Baudin. Ce dernier lui a dit que, le soir du 9 novembre, il avait brisé deux fusils et s'était même blessé à la main. Le témoin ne peut dire comment Baudin s'était procuré les armes. Il précise qu'il se trouvait au buffet de la gare, lorsque Baudin a tenu ces propos.

C'est ensuite un soldat, Georges Curlat, ferblantier, qui se présente à la barre. Un civil lui a dit : « Tu vois là ton chef ? Prête-moi ton fusil, on va le « déguiller ». Ce soldat a reçu un coup de crosse sur la tête. Il fut transporté dans un café et, de là, à la caserne en taxi.

M. Emile Hermentjat a assisté également au buffet de la gare à la conversation, au cours de laquelle Baudin a déclaré avoir brisé deux fusils.

M. Eugène Heckenmeyer, négociant, a vu le Turc Mahmoud, rue de Carouge, ayant un fusil à la main et, arrivant devant chez lui, il dit à des personnes : « Qu'est-ce qu'ils ont pris, les saulais ! Qu'est-ce qu'on leur a fait ! »

M. Paul Bernasconi a vu également le jeune Mahmoud très agité. Comme le précédent témoin, M. Bernasconi se plaint également d'avoir été injurié et menacé par Mahmoud et sa mère.

M. Ferdinand Hänni a vu l'accusé Duboux désarmant un soldat et c'est sur son intervention que la recrue n'a pas été désarmée. Le même témoin a également aperçu l'accusé Hofer dans le cortège des manifestants, se rendant au barrage de la rue de Carouge.

Sur la demande de M. Sillig, le témoin est assermenté.

M. Marcel Monney a vu passer devant chez lui trois groupes de manifestants qui se rendaient dans la direction du barrage en sifflant. « Ça va chauffer », dit le témoin à sa femme.

M. Marcel Durand, marchand de cycles, a reçu, le 7 novembre, la visite du postier Francis Bæriswyl, qui lui demanda s'il avait du caoutchouc. Le même Bæriswyl est revenu le lendemain, ayant un paquet de matraques sous le bras. Le lendemain du 9, M. Durand a mis Bæriswyl à la porte de chez lui, écœuré qu'un fonctionnaire fédéral eût participé à l'émeute.

L'audience est levée à 4 h. 1/2.

Un dépôt communiste de fusils et de mitrailleuses

Un agent de la police zuricoise voulant contrôler l'identité d'un jeune homme qui lui paraissait suspect, ce dernier prit la fuite et tira quatre coups de feu sur l'agent. Ce dernier poursuivit le jeune homme et parvint à le rejoindre. Une lutte s'ensuivit au cours de laquelle le jeune homme tira deux nouveaux coups de feu sans atteindre personne.

Le jeune homme a été arrêté.

Il s'agit d'un ancien mineur, Joseph Hermann, âgé de vingt ans, affilié à un groupe de communistes bavares, au siège duquel on a découvert un dépôt important de fusils, mitrailleuses et explosifs.

UN NOUVEAU BATEAU

Un nouveau bateau à moteur, le Zurich, faisant partie de la flotte du lac de Constance des Chemins de fer fédéraux, a fait lundi sa première traversée. Le bateau peut transporter 450 personnes.

BIENFAISANCE

M. Dietrich-Bœhme, qui vient de mourir à Bâle, a mis à la disposition du canton de Bâle-Ville une somme de 400,000 fr. L'intérêt de cette somme devra être utilisé pour la guérison d'enfants dont les parents sont sans ressources.

COMMENT LA QUESTION SE POSE

Peut-on exiger une adaptation de traitement de 7 1/2 % pour 65,000 personnes qui gagnent en moyenne 5340 fr. par an au service de la Confédération ; dont la situation est assurée pour toute leur vie ; qui sont à l'abri des soucis dans leur vieillesse ; dont les survivants ne risquent pas de tomber dans la misère ; qui bénéficient de nombreux autres avantages qui coûtent aujourd'hui à l'Etat cinq fois plus qu'avant la guerre ?

ET CE QU'IL FAUT CONSIDÉRER D'AUTRE PART

Le revenu moyen de ceux qui sont occupés dans les entreprises privées atteint à peine 3000 fr. ; leur position n'a rien de sûr ; ils ne peuvent pas voyager gratuitement en Suisse et à l'étranger ; ils doivent parer eux-mêmes aux vicissitudes de la vie et aux soucis de la vieillesse. Ceux-là ont tous, sans exception, souffert de la crise, tandis que le personnel fédéral y a échappé.

Pour l'adaptation des traitements : OUI

L'appauvrissement du peuple suisse

En 1932, non seulement le bilan commercial de la Suisse, mais aussi notre balance des paiements ont été déficitaires. Cela signifie que nous vivons au-dessus de nos moyens.

Le peuple suisse peut-il, dans ces conditions, continuer à payer au personnel fédéral des traitements qui dépassent de 28 points l'indice du coût de la vie ? Non, sans doute. Donc, votez

OUI

pour l'adaptation des traitements

Une collision entre automobiliste et cycliste

De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral :

Deux jeunes gens venant de Satigny (Genève) circulaient à bicyclette, de front, sur un étroit chemin qui descend de la route cantonale Satigny-Russin vers le hameau de Peney. A un contour, les bicyclistes aperçurent, à environ 70 mètres, une auto montant à leur rencontre. L'un d'eux, âgé de seize ans, voulut devancer son camarade pour rouler, lui aussi, à droite du chemin, mais il dérapa et ne put reprendre sa direction. Sa fausse manœuvre l'amena à gauche au moment où arrivait l'automobiliste. Pour éviter le jeune homme, le conducteur de l'auto, qui était déjà à l'extrême droite, donna encore un coup de volant à droite, ce qui l'amena dans un pré ; l'aile gauche de la voiture atteignit néanmoins le cycliste, lequel succomba à une fracture du crâne.

L'auto en question n'était pas conduite par son propriétaire ; celui-ci avait chargé le conducteur impliqué dans l'accident de revendre sa machine.

Le père et la mère de la victime ouvrirent une action contre le propriétaire et le conducteur de la voiture, qu'ils estimaient responsables de l'accident et auxquels ils demandaient des dommages-intérêts.

Le tribunal de première instance du canton de Genève condamna les deux défendeurs à payer chacun aux parents demandeurs 2585 fr., la somme globale représentant un tiers du dommage (soit de 1/3 pour chacun).

La Cour de justice de Genève abaissa l'indemnité due à 2123 fr. au total (au lieu des 5170 fr. de première instance), en réduisant de 1/3 à 1/5 la responsabilité incombant aux défendeurs.

Sur recours des parents au Tribunal fédéral et recours joint des défendeurs, la 1^{re} section civile a confirmé ce jugement. Elle a estimé en effet prépondérantes les fautes de la victime. Les deux jeunes gens n'eussent pas dû circuler de front, et, en tout cas, le jeune X n'aurait pas dû chercher à devancer son camarade, mais se placer derrière lui à temps. Sans doute, une part de l'accident a été due à la fatalité, mais, d'après le Code des obligations, les conséquences de ce qu'on appelle le « cas fortuit » doivent être supportées par la victime d'un accident ou par ses ayants-droit.

Le fait que le chemin était recouvert de gravier rond a évidemment contribué à causer l'accident, mais il eût dû engager les jeunes cyclistes à descendre de bicyclette, au lieu de procéder comme ils l'ont fait.

Une part de l'accident est toutefois imputable à l'automobiliste. D'après les photographies du dossier, le conducteur a commencé à obliquer plus à droite — après s'être rendu compte que le cycliste avait perdu sa direction — à une quinzaine de mètres. S'il avait eu de bons freins, il eût pu « bloquer » à temps, plutôt que de donner un brusque coup de volant à droite. Mais il n'ignorait évidemment pas que le frein à pied, agissant sur les roues arrière, ne fonctionnait pas, par suite d'un excès de graissage. En roulant avec une voiture qu'il savait n'être pas complètement en état, il a commis une faute qui a été, pour une part, en relation de cause à effet avec l'accident.

La Cour cantonale a justement évalué les responsabilités, la manœuvre exécutée par la victime ayant été la cause initiale de la collision.

Les juges cantonaux ont eu également raison de déclarer qu'une négligence était imputable au propriétaire de l'auto, lequel n'aurait pas dû confier à un tiers une voiture dont les freins étaient en mauvais état. Il devait donc être rendu également responsable de l'accident, en vertu des articles 41 et suivants du Code des obligations. (Celui qui cause, d'une manière illicite, un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence, est tenu de le réparer).

Il est équitable d'allouer aux parents une indemnité pour perte de soutien, indemnité qui a été arrêtée à 7000 francs, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter le montant des frais

entraînés par l'accident (1115 fr. 55). Le fait que la faute de la victime a été prépondérante ne justifie pas l'allocation d'une indemnité pour tort moral.

La responsabilité du propriétaire et du conducteur étant évaluée à 1/5, la somme due par eux a été arrêtée avec raison à 1623 fr. environ, auxquels s'ajoute une indemnité de 500 francs allouée conformément à l'article 129 de la loi de procédure civile genevoise.

Les juges cantonaux ont condamné les deux défendeurs solidairement. Le Tribunal fédéral n'a pas jugé à propos de modifier la sentence sur ce seul point, mais il a précisé qu'il ne pouvait être question ici de la solidarité parfaite visée à l'article 50 alinéa 1 du Code des obligations, les conditions voulues n'étant pas remplies (voir arrêt du Tribunal fédéral, Recueil officiel, volume 55 II, p. 310). —ld

LA JEUNESSE RADICALE

On nous écrit de Berne : Les jeunes radicaux ont tenu, samedi et dimanche, au bord du lac des Quatre-Cantons, à Fluelen, une réunion pour discuter des événements politiques récents : fondation des « fronts », programme jeune-radical, réformes à introduire, etc. Deux cents participants, pas tous des « jeunes » quant à leur âge, mais tous des radicaux conservant des illusions sur le libéralisme comme garantie de progrès et de salut.

Une bonne partie de ces fidèles de Fluelen se trouvent sur les confins du radicalisme, tout près du socialisme. Ils ne voient pas d'ennemis à gauche et rêvent d'un Etat ou d'une société réalisant les principes « immortels » de 1789.

On s'insurge, il est vrai, contre le marxisme, on rejette toute la responsabilité des conditions inquiétantes du temps présent sur les autres ; on réclame une autonomie complète vis-à-vis du radicalisme officiel, on demande un gouvernement plus fort et on se détache avec aigreur du parlement actuel.

Tout le ronflant « manifeste » expédié par l'assemblée de Fluelen n'est qu'un tissu de phrases superficielles, sans l'ombre d'une idée nouvelle concrète ou d'une proposition précise. La déclaration proteste contre les abus possibles et réels de la démocratie suisse, de façon tout à fait théorique. Elle réclame, il est vrai, une révision totale de la constitution fédérale — sans savoir le moins du monde dans quelle direction. Un malin qui a pris la parole a même averti l'assemblée que cette révision irait certainement bouleverser le reste du régime libéral-radical. Il est probable que ce sage a entrevu la réalité.

Un débat très curieux s'est déroulé sur la question de savoir si la jeunesse libérale-radical ne devrait pas changer son nom et chercher quelque chose de neuf et de moins compromis. Un des chefs de cette jeunesse désorientée a constaté que le terme « libéral » ou « radical » a perdu son prestige et sa valeur magique. « Au fond, a-t-il dit, les socialistes aussi sont des libéraux ! » Donc il faut chercher à baptiser autrement le mouvement des jeunes radicaux. On n'a pas trouvé mieux, hélas ! et on a décidé de maintenir l'étiquette pour le moment.

Les grands journaux radicaux, tout en donnant des comptes rendus de la réunion, expriment leur scepticisme sur la portée de ces palabres. La *Nationalzeitung* de Bâle ne voit, dans la déclaration publiée, qu'une proclamation attestant la bonne volonté, à défaut d'idées claires et de buts déterminés.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Mort de l'aviateur français Arrachart

L'aviateur Arrachart s'est tué hier mardi, au cours d'un vol d'entraînement, entre Chartres et Orléans. Il est tombé sur un passage à niveau de la voie du chemin de fer.

Tués par un train

A Wuppertal (Prusse rhénane), hier matin, mardi, deux hommes du service des patrouilles ont été trouvés gisant au milieu de la voie. L'un d'entre eux était mort, l'autre grièvement blessé. Celui-ci a été conduit à l'hôpital, où il a succombé peu après. Tous deux semblent n'avoir pas vu arriver sur la ligne un train de voyageurs.

Bataille entre paysans

Hier mardi, dans un village de Bosnie, des villageois en sont venus aux mains à propos du droit de pâturage sur les propriétés communales. Une véritable bataille engagée à coups de haches, de couteaux, de faux et de bâtons. Vingt-cinq villageois grièvement blessés ont été transportés à l'hôpital.

Incendie dans une fabrique

Hier mardi, un incendie a éclaté dans les établissements métallurgiques Miani et Silvestri, à Milan. Un dépôt a été complètement détruit. Dix voitures de la compagnie des tramways de Milan qui s'y trouvaient ont été détruites. Les dégâts sont évalués à plus d'un demi-million de lires.

Un Suisse dévalisé en Italie

Un Suisse, âgé de soixante-sept ans, arrivé hier mardi, à Milan, a été victime d'un vol dans le tramway qui va de la gare à la place du Dôme. Il a été dévalisé de son portefeuille contenant 3000 lires, 4000 francs et un chèque de 40,000 livres sterling.

Aux agriculteurs romands

Paysans !

Nous allons, le 28 mai, nous prononcer sur la loi réduisant temporairement le traitement des salariés de la Confédération.

Dans notre vote, il n'entrera aucune jalousie, nul sentiment mesquin ; le simple souci du bon ordre.

Les employés et fonctionnaires fédéraux : postiers, douaniers, cheminots et autres, généralement consciencieux dans leurs devoirs, complaisants envers le public, forment un corps d'élite, nous le savons. Le pays peut être fier d'eux. Il les rétribue en conséquence.

Il peut être fier de nous aussi, paysans, qui l'avons ravitaillé par notre immense effort dans les dures années de guerre. Mais il n'a pas pu, malgré sa bonne volonté, nous préserver de la débâcle universelle.

Lui-même, le pays suisse, il se voit aujourd'hui en proie à des difficultés croissantes ; il n'est plus en mesure d'équilibrer son budget — pas plus que nous.

Doit-il alors continuer à payer les plus hauts salaires à une catégorie de privilégiés ?

La Confédération est amenée en ce jour — comme vous, comme tous — à se priver de certains luxes. Ferait-elle une exception en faveur de quelques-uns ? Ou bien admettrait-elle que, formant une confrérie toute-puissante, ils lui dictent leur volonté ?

Qui commande ici ?

Le sacrifice demandé à nos fonctionnaires est léger, léger, à côté de ceux qui s'imposent à tous les citoyens. Songez aux chômeurs ; songez aux pauvres vieux qui voient leurs économies se volatiliser chaque jour ; songez à tant de ventes forcées, à tant de faillites !...

Et, en étroite union avec tous vos chefs, d'un bout du pays à l'autre, acceptez le projet qui vous est soumis par les Chambres fédérales.

Les 27 et 28 mai, votez :

Oui

Ad. Audéoud, président de la Fédération des Sociétés d'Agriculture de la Suisse romande.

Fête cantonale des chanteurs vaudois

Vevey, 24, 25, 27 et 28 mai

Outre les concours, toujours extrêmement serrés, et les concerts d'ensemble qui grouperont de puissantes masses vocales, la prochaine Fête cantonale des Chanteurs vaudois (Vevey, 24, 25, 27 et 28 mai) comprend encore deux concerts de réception d'un intérêt musical incontestable. Il s'agit de l'interprétation, parfaitement mise au point, d'importants fragments de *Tannhäuser* et des *Maitres Chanteurs de Nuremberg* de Richard Wagner.

Ces œuvres, frappantes par leur dynamisme, conviennent tout particulièrement à une grande salle de fête. Elles seront exécutées par deux cents chanteurs veveysans soutenus par un orchestre symphonique de fête de 65 musiciens constitué par la Fédération romande des artistes musiciens.

M^{me} Berthe de Vigier, soprano, MM. E. Bauer, ténor, et Félix Loeffel, basse, trois artistes de premier plan, apporteront aux concerts de réception, comme d'ailleurs aux concerts d'ensemble, le concours de leur grand talent.

Echos de partout

S'il avait su

Il existe à la Faculté de droit de Paris un professeur de législation comparée qui vient tout droit de Moscou... Mais que les personnes bien pensantes se rassurent : ce savant est un Russe blanc.

Malgré cette qualité, il fut invité dernièrement par la République espagnole pour faire des conférences.

Bien connu pour être près de sa menue monnaie, notre professeur descendit dans une modeste auberge et but de l'eau. Mais quand, le cœur battant, il demanda sa note, on lui répondit que le gouvernement avait tout réglé.

Il eut alors ce cri du cœur :

— Ah ! si j'avais su !

Que le gouvernement espagnol fasse attention la prochaine fois, son invité descendra au palace et videra la cave.

Mot de la fin

— Papa, à quoi ça sert, l'emprunt ?

— A s'endetter un peu plus.

Pour la langue française

Parmi tant de mots que les Français ont empruntés aux Anglais, l'un des plus déplaisants est *hall* (qu'on prononce *haul* avec aspiration de la lettre h).

Ce nom désigne une salle de grande dimension, un grand vestibule dans un édifice public ou dans une maison particulière, ou une pièce qui tient à la fois du vestibule, du salon, de la salle de lecture ou de la salle de jeu.

L'Académie française n'a pas accepté ce néologisme dans son dictionnaire.

Un Etat dans l'Etat ?

Deux Etats devraient-ils s'affronter dans notre Confédération :

l'Etat du peuple — qui souffre de la crise, et

l'Etat des fonctionnaires — qui n'en souffrent aucunement ?

Evidemment pas. Donc, votez

OUI,

pour l'adaptation des traitements

Le pacte à quatre

Paris, 23 mai.

Au cours de l'exposé qui a été fait au conseil des ministres des grandes questions internationales, il a été précisé, une fois de plus, que, contrairement à des informations de source étrangère, les pourparlers concernant le pacte à quatre ne sont pas encore terminés, mais qu'ils se poursuivent dans la meilleure voie ; à la suite des récentes déclarations de M. Norman Davis et de celles du président Roosevelt, le conseil a noté avec satisfaction une meilleure compréhension de la part des Etats-Unis de certains problèmes de politique européenne.

Londres, 24 mai.

La version du projet de pacte à quatre a été reçue et sera examinée par le cabinet. D'ores et déjà elle est considérée comme satisfaisante. En ce qui concerne la durée de cet engagement, les puissances auraient convenu de la porter à dix ans et aucune puissance ne pourrait soulever un point litigieux, sans en avoir référé aux autres signataires du pacte.

Varsovie, 24 mai.

A propos du pacte à quatre, on communique officieusement que l'opinion polonaise à l'égard du pacte est connue. Elle est nettement négative, indépendamment de la teneur et de la forme du pacte, que la Pologne soit ou non invitée à y collaborer. L'opinion polonaise unanime considère également le pacte dans sa nouvelle forme comme une tentative de remplacer le principe de l'égalité des nations par la suprématie de certaines puissances.

A la Chambre française

Paris, 24 mai.

A la séance de la Chambre française, hier, mardi, M. Marin est intervenu pour déclarer que le ministre du budget lui-même, selon le compte rendu analytique, avait dit au Sénat que les ministères étaient impuissants à réaliser les économies votées par le parlement.

M. Lamoureux a répondu que l'analytique avait été rectifié à cet égard.

M. Marin a alors dit que cette rectification avait été faite par amabilité pour M. Herriot, puis il a rappelé que la commission instituée par M. Chéron avait abouti.

Comme un député lui a fait observer que la droite avait contribué à renverser le ministère à ce moment, M. Marin a assuré qu'elle renverserait de même M. Daladier, s'il signait le pacte à quatre.

M. Daladier a répliqué que, M. Marin ne l'ayant pas soutenu, il signerait bel et bien le pacte à quatre, s'il le jugeait satisfaisant.

Dans le territoire de Memel

Memel, 23 mai.

Les élections du conseil communal de Memel ont été une victoire pour la communauté chrétienne-sociale qui est à Memel l'organisation travaillant pour le développement des idées nationalistes-sociales. Sur 18,140 voix, la communauté en question a obtenu 9,360 voix soit la majorité absolue. Ses 18 candidats sont élus. La liste ne comptant que 18 noms alors que la communauté a droit à 20 sièges, il sera nécessaire de compléter le choix des représentants.

Les listes bourgeoises réunies ont obtenu de 6 à 7 mandats. Les socialistes et les communistes ont perdu du terrain, alors que le parti lithuanien enregistre une avance.

Les affaires d'Allemagne

La Diète d'Oldenbourg

Oldenbourg, 23 mai.

La Diète d'Oldenbourg s'est réunie en séance constitutive. Le député hitlérien Behlen a été nommé président.

Machine arrière

Berlin, 24 mai.

Le commissaire du Reich à l'économie nationale, M. Wagener, a promulgué une ordonnance qui dissout toutes les organisations de combat économiques. Cette mesure tend à ramener le calme dans l'économie.

Le centenaire de Chicago

Une Suisse, qui a fait ses études à Fribourg, nous écrit des Etats-Unis, où elle est professeur :

La grande ville sur le lac Michigan va fêter son centième anniversaire par une exposition universelle, qu'elle ouvrira le 1^{er} juin.

Le développement de Chicago est phénoménal, même pour le nouveau monde. Le nom désignait la petite rivière Checagua dans la tribu indienne de l'endroit, ce qui voulait dire « oignon sauvage ». Des explorateurs français, le Père Marquette et un médecin Joliet visitèrent Chicago, en 1673, mais ils ne s'y établirent pas. Ce n'est qu'en 1804 que le gouvernement américain y construisit un fort « Dearborn », dont la garnison fut massacrée par les indigènes, en 1812. Mais Fort Dearborn fut reconstruit en 1814. En 1831, il y avait à peu près 100 habitants. En 1834, il y en avait 4170 et Chicago fut inscrit comme ville. En 1850, il comptait presque 30,000 âmes. Cinq ans plus tard, le niveau de la ville entière fut exhaussé de sept pieds sans interruption des affaires. En 1860, la population était de plus de 100,000 âmes, nombre qui s'était triplé déjà en 1870. La ville était devenue un centre commercial des Etats-Unis, lorsque, l'année suivante, un terrible incendie y détruisit 17,000 bâtiments, de la valeur de deux milliards de dollars. Cent mille personnes étaient sans foyer ; deux cents avaient péri dans les flammes. Mais la reconstruction fut rapide et splendide. Le feu avait anéanti une ville de bois et donné naissance à une ville de pierre. En 1890, elle avait un million d'habitants et dix ans plus tard ce nombre avait encore doublé. Le dernier recensement, en 1929, accuse le chiffre de 3,108,200, ce qui met la ville au sixième rang parmi les villes du monde entier.

Les proportions de Chicago sont énormes, le terrain en étant beaucoup plus grand que celui d'autres villes mondiales. Les chiffres du commerce, de l'industrie, du trafic qui règle l'importation et l'exportation sont vertigineux. Cette ville est la première foire et la plus grande Bourse du monde pour le blé, la viande de porc, le bois. Tout le monde a entendu parler des fameux « gratte-ciel » et l'horizon du lac Michigan n'est pas moins fameux que celui de New-York, la métropole du Hudson. La première impression de ces bâtiments est inoubliable. Personne ne saurait refuser son admiration à cette hardiesse architecturale, surtout quand on a suivi de près et graduellement l'érection d'un de ces colosses de fer, d'acier et de pierre. La beauté en est et restera discutable, certes, quoiqu'un œil même très critique n'y puisse que rarement découvrir des raisons positives de l'impression déplaisante qu'il en ressent. Ils sont bien faits, luxueusement installés, érigés en proportions correctes et logiques et cependant le visiteur encore tout européen a de la difficulté à les admirer sans restriction, comme il admire Saint-Pierre de Rome ou l'Alhambra de Grenade.

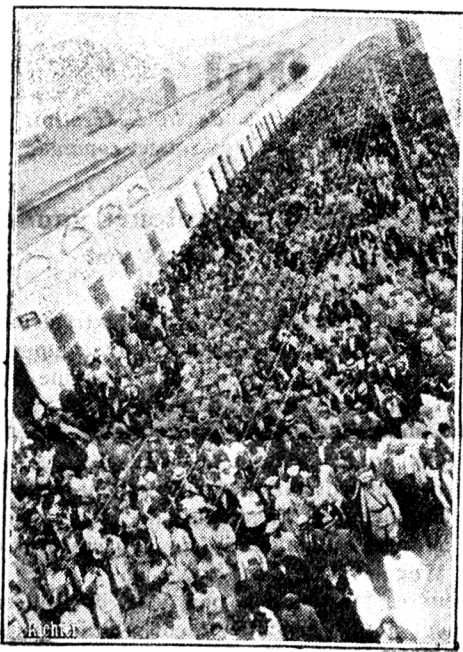
Le même sentiment d'incertitude saisira probablement le touriste en face des constructions de l'Exposition de Chicago. Le choix du terrain où elle est située est très heureux. A l'est, le lac s'étend à perte de vue. Au sud, « la côte » s'incline vers l'est et borne la ville dans cette direction. Au nord, le regard rencontre le tableau fascinant de « la ligne des gratte-ciel » de la plus grande dimension. Une partie du terrain de l'Exposition est artificiellement bâtie entre une petite île et la terre ferme du bord.

Le directeur du comité de l'Exposition est M. Rufus Dawes, le frère du général Dawes. Le plan de l'exposition a été fait en 1928, lorsque les affaires étaient en plein succès. Mais ni la débâcle à la Bourse en 1929, ni le désœuvrement ou la crise, pas même la fameuse inflation, qui est à l'ordre du jour, n'ont pu fléchir le courage indomptable des entrepreneurs. Des centaines de maisons industrielles et commerciales de 44 Etats, il n'y en a aucune qui ait retiré sa licence payée déjà en 1928 et 1929.

L'étranger, surtout l'Europe, est plus pessimiste et la participation des pays européens laisse à désirer. Naturellement, chaque grande nation fera un « geste de politesse ». L'Angleterre enverra via Canada un modèle de train, « le Flying Scotchman ». L'Italie voudra prouver au monde que son progrès sous le régime nouveau est réel. L'Allemagne ne voudra pas manquer cette bonne occasion de rappeler leur origine aux millions d'Américains de nation germanique. La France tâchera, sans doute, après la déception que son refus de payer l'échéance du 15 décembre a causée unanimement aux Etats-Unis, de corriger cette impression. Et la Suisse que fera-t-elle ? Probablement vous, en Suisse, en savez davantage que nous autres, expatriés depuis des années. La Chine vient de retirer sa participation officiellement. Ce que le Japon et la Russie ont décidé ne nous est pas encore connu. Vraiment, le monde semble actuellement dans une disposition plutôt désastreuse et il faut tout l'optimisme américain pour espérer un bon résultat de l'Exposition du centenaire. En attendant, on travaille fiévreusement sur les immenses chantiers pour terminer un plan fantastique de la conception de l'architecture américaine.

H. B.

BOLIVIE ET PARAGUAY



La foule manifestant dans les rues d'Assomption, capitale du Paraguay

Mexique et Pérou

Madrid, 23 mai.

Les relations diplomatiques entre le Pérou et le Mexique, qui avaient été rompues il y a quelques mois pour des raisons qui n'ont jamais été exposées clairement, viennent d'être renouées à la suite d'une médiation de l'Espagne.

La conférence du désarmement

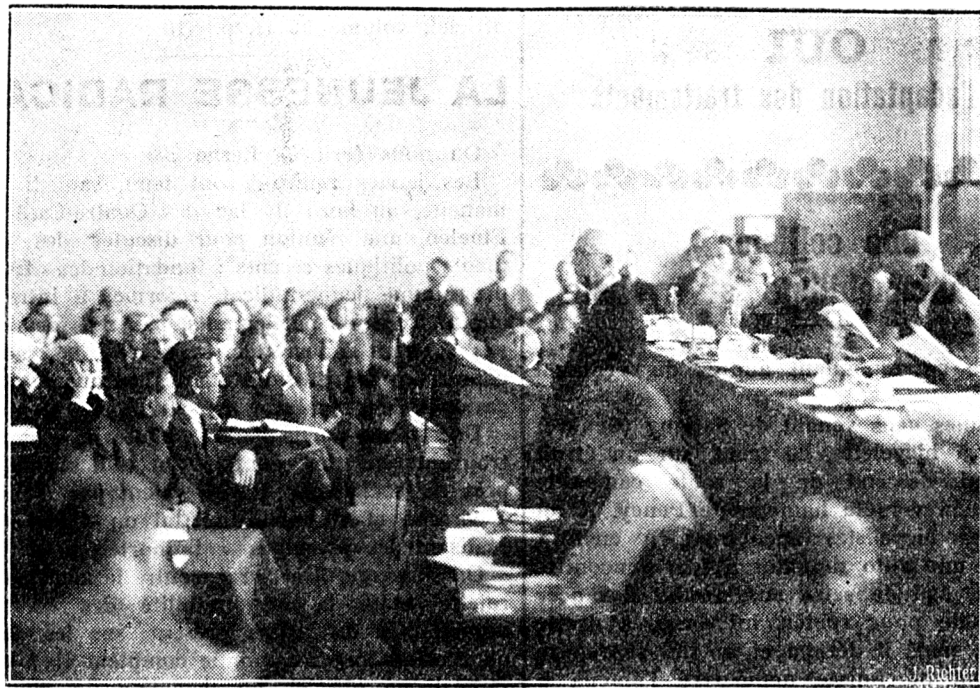
La commission générale de la conférence du désarmement a abordé hier mardi la discussion du chapitre du plan britannique qui traite du matériel.

La discussion a commencé à l'article 19 qui fixe la limite maximum du calibre des pièces de l'artillerie terrestre mobile à 115 mm. et celle des pièces de la défense des côtes à 406 mm.

Le délégué de la Turquie a soulevé la question de la défense des détroits et de la révision du traité de Lausanne. Il a demandé pour la Turquie l'autorisation de défendre ses côtes avec des canons lourds. La proposition turque a été réservée pour la discussion en deuxième lecture afin de laisser à chacun le temps d'étudier cette question très complexe.

L'article 20 qui donne la définition des chars de combat, l'article 21 qui limite à 16 tonnes leur poids maximum, l'article 22 qui fixe le délai pour la destruction des pièces d'artillerie terrestre interdites parce qu'elles dépasseront la limite prévue par la convention ont été approuvés en première lecture. Certains amendements tendant à la suppression des tanks restent réservés pour la deuxième lecture.

M. Paul-Boncour a constaté que la France qui désire vivement s'associer aux réductions proposées doit cependant rappeler que, pour elle, elles sont étroitement liées à l'adoption ou non des mesures de sécurité et de contrôle internationales.



M. Norman Davis pendant son discours.

Le message de M. Roosevelt

Londres, 23 mai.

Le gouvernement britannique vient d'adresser sa réponse au message de M. Roosevelt.

Il estime que cet appel à tous les peuples du monde est de la plus haute importance et qu'il est bien calculé pour parvenir au but que se proposait le roi, qui est d'assurer le succès de la conférence du désarmement et de la conférence économique.

Le gouvernement britannique est entièrement d'accord avec M. Roosevelt pour croire que, du succès de ces conférences, dépendent le bonheur et la prospérité future du monde. Il ajoute qu'il voit dans le message un encouragement d'autant plus ferme que M. Roosevelt fait de l'adoption du plan britannique la première étape de l'exécution de son programme.

Un maire socialiste français arrêté pour vol

Lyon, 23 mai.

Depuis quelque temps, le secrétaire général de la mairie de Décines (département du Rhône), M. Deschamps, constatait des disparitions d'argent dans sa caisse. Un tiroir où il mettait l'argent de certains services municipaux était fréquemment visité. Mais par qui ?

On fit surveiller la mairie. On fit appel à la brigade mobile de Lyon, et deux inspecteurs

dissimulés dans une pièce voisine aperçurent, un soir, un individu qui entra à pas de loup et se dirigeait furtivement vers le tiroir en question.

Quelle ne fut pas leur stupeur en reconnaissant le maire de Décines lui-même, un certain Jean-Louis Mallen, âgé de 60 ans, rentier, ancien commerçant !

Arrêté sur-le-champ, il reconnut qu'il avait fréquemment opéré de la même façon.

Le maire indécrottable adressa à M. le préfet du Rhône sa démission, en donnant comme prétexte sa santé délabrée.

NOUVELLES DIVERSES

M. Sprague, conseiller financier de la Banque d'Angleterre depuis trois ans, mais citoyen américain, a accepté le poste d'adjoint de M. Woodin, secrétaire au Trésor américain.

M. Anton Rintelen, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet autrichien, a démissionné.

Le président du Reich allemand a reçu l'ambassadeur d'Allemagne à Moscou, le Dr von Dirksen.

Le tribunal spécial, à Athènes, a prononcé l'annulation des dernières élections législatives à Salonique, où, sur 20 députés élus, 18 étaient vénizélistes.

A Paris, 5,000 ouvriers, sur 20,000, ont quitté le travail aux usines Citroën.

69 Feuilleton de la LIBERTÉ

Le feu à bord

par Paul SAMY

— Pardon, monsieur Esnault, dit l'inspecteur Marex, en se levant de sa chaise, vous avez vu cet homme de dos. Avait-il votre taille ?

— Non, il est plutôt petit. Mais quelqu'un qui vous fera son portrait, c'est le notaire Lorderot, qui l'a eu maintes fois en face de lui.

— Je le verrai, dit Marex, quoique rien ne soit plus facile que de se faire une autre physionomie.

— Et je vais moi-même m'y essayer, répondit Esnault.

— Oui, monsieur, mais vous, on vous reconnaîtra toujours, moi du moins, par la cicatrice que vous portez au front.

Ils sourirent tandis que, se levant, le chef de la Sûreté mettait fin à l'entretien.

— Voilà qui est fait, dit M. Rondelet à son ami, en arrivant au quai où leur auto les attendait.

— Oui, fit Esnault, et je te remercie de ton concours dans cette circonstance ennuyeuse. Tu viens de me sacrifier quelques jours et tu m'en excuseras auprès de Mme Rondelet.

— Tu le feras toi-même, dit ce dernier, car tu trouveras bien un peu de temps pour venir te remettre à notre campagne de tes fatigues et de tes émotions. Cela te fera du bien et notre soleil te rappellera celui de l'Argentine.

— Certainement, répondit Esnault, je le promets. En attendant, je ne suis pas fâché d'avoir

fait la connaissance de M. Péroldi. Il pourra me conseiller et me guider ; il en a les moyens.

— Pourquoi ?

— Mais, mon ami, pour retrouver Marthe.

M. Rondelet se tut. Mais à part lui, il admirait cette affection paternelle que rien ne rebutait.

L'appartement qu'occupait le docteur Tainturier au premier étage de la rue Lagrange faisait suite à celui de ses parents, en retour sur la rue.

Deux portes sur le même palier donnaient accès, celle de gauche, à la demeure de l'ingénieur Tainturier et de sa femme ; l'autre, celle de droite, au très confortable logement du docteur dont le nom et les heures de cabinet se lisaient sur une large plaque de cuivre.

Un bouton électrique s'incrétait dans le chambranle de la porte. Celle-ci s'ouvrit devant Madeleine Berthier qui l'avait pressé.

— Le docteur est seul ? demanda-t-elle au valet de chambre qui était venu lui ouvrir

— Le docteur est dans le salon.

Cette pièce était parallèle à celle du cabinet du médecin auquel une porte la faisait communiquer. Elle lui servait de salle d'attente.

La porte en était fermée, mais du corridor s'entendaient les accords d'un piano et le chant à peine perceptible d'une voix.

Avant de frapper, la jeune fille s'arrêta pour écouter.

La romance, une complainte d'un accent doux et d'un grand sentiment harmonique, se termina et, après quelques accords, elle reprit, comme si le musicien en voulait graver l'air dans sa mémoire ou qu'il se complût à en exprimer tout le charme plus complètement.

Trois petits coups discrets firent taire l'instrument et la voix.

— Entrez ! cria le docteur Tainturier.

Et comme Madeleine apparaissait dans l'embrasure de la porte :

— Comment, fit-il en se levant du tabouret de son piano, c'est vous qui faites tant de manières ? Venez. Asseyez-vous.

— Ma foi, dit-elle, j'ignorais que vous fussiez seul, Henri. Cette voix ! Cette musique ! Je vous savais tant soit peu pianiste mais pas au point de vous absorber dans ce flot d'harmonie. Qu'est-ce que c'est ?

— Rien de bien intéressant pour vous, fit-il, en repliant la feuille étalée sur son pupitre.

— Pour moi ? demanda Madeleine. Vous savez pourtant que je suis une fervente de la musique ; mais je ne vous soupçonnais pas cette même inclination.

Il ne répondit point à la question et ayant déposé la feuille sur le piano expliqua :

— J'avais, en effet, un peu abandonné la musique. Je m'y suis remis après avoir entendu quelques observations des plus intéressantes à la clinique de Sainte-Anne et assisté à deux ou trois expériences à Villejuif. Deux de mes confrères, de vos confrères bientôt, Madeleine, ont obtenu des améliorations remarquables chez certains malades, de ceux surtout dont les cerveaux ont été atteints à la suite d'émotions violentes

— Et vous croyez, Henri, à ces résultats ?

— Pourquoi pas ? fit-il. Il y a là une sorte de rééducation des centres nerveux. Ne suffit-il pas quelquefois du rappel d'un nom, d'une circonstance de la vie, d'une allusion à un souvenir, d'une description de lieux, paysages ou ville, pour raviver la mémoire des amnésiques ?

— Ce sont là, dit Madeleine, des cas particuliers.

— Evidemment, cette méthode, je ne dirais pas

encore curative, ne saurait s'appliquer à tous les malades, mais elle peut atteindre, dans le nombre, quelques sujets aptes à bénéficier de cette sorte de cure auditive. Ce qui n'est point douteux, c'est l'influence palliative de la musique chez les déments. Rien qu'à ce point de vue on devrait prévoir des auditions musicales dans tous les asiles. Ce serait maintenant si facile avec le phonographe.

— Et c'est pour cette expérience que vous jouiez et que vous fredonniez tout à l'heure le morceau que j'ai entendu ?

— Non, C'était pour autre chose, dit le docteur ; il n'y a pas que des malades dans les asiles.

— Expliquez-vous, Henri. Je n'aime pas les énigmes, ma pensée est plus réaliste

— Alors, Madeleine, vous ne comprendriez pas. Le rêve vous échapperait.

Tout en parlant, ils s'étaient dirigés vers le cabinet du médecin, où Madeleine, sortant une brochure sans couverture de sa serviette de cuir, la lui présentait.

— Ce sont, dit-elle, les bonnes feuilles de ma thèse. Je n'ai pas voulu donner le « bon à tirer » avant que vous les vissiez. Vous seriez bien gentil de les lire avec attention.

— En êtes-vous satisfaite ? demanda-t-il.

(A suivre.)

Nous estimons beaucoup

votre banago et ne pouvons pas un jour nous passer de ce délicieux produit... ce qui renouvelle constamment des forces. J. R. 1701. (Parmi 3827 attestations de consommateurs.)

Fort et dispos par BANAGO

Banago ½ p. 0.90, 1/1 p. 1.70, Nagomaltor 1/1 b. 3.40

NAGO OLTEN



Aucun sacrifice

Ce qu'on exige aujourd'hui du personnel fédéral n'est pas un sacrifice. Les traitements ont été fixés sur la base d'un indice du coût de la vie de 160 : aujourd'hui, il n'est plus que de 132.

Pour l'adaptation des traitements **OUI!**



ASCENSION

C'est à partir des clartés de la Résurrection que les mystères de la vie divine et surnaturelle vont se répandre sur la terre. L'Ancien Testament, si riche de promesses et d'avenir, disparaît dans sa prophétie réalisée, à cette heure unique où chaque apparition du Christ marque la marche en avant et découvre les merveilleux desseins de la Rédemption à venir.

Pendant les quarante jours qui viennent de s'écouler, le Christ Rédempteur est en échange constant avec ceux qu'il aime. Tantôt il les console et les fortifie, tantôt il leur montre l'ingratitude et la sécheresse de leur cœur qui les a empêchés de croire d'abord à sa Résurrection, et il les entretient de ce royaume de Dieu, qu'ils ne pénètrent pas encore, comme en témoigne cette question : « Seigneur, sera-ce dans ce temps-ci que vous rétablirez le royaume d'Israël ? »

Ce n'est donc que lentement et sans aucune illusion et exaltation, que l'âme des apôtres se formera, jusqu'à entrer par la Pentecôte dans la perfection du surnaturel. Au moment où ils vont perdre la présence divine et où Jésus disparaît à leurs yeux, ces hommes simples, associés à tant de merveilles, commencent à pressentir leur Ascension à eux, comme celle de tous les chrétiens, qui, à la suite du Maître, gravitent la difficile montagne, pour parvenir au sommet. Ils restent les yeux levés au ciel où une nuée a dérobé la chère vision... Deux hommes vêtus de blanc qui apparaissent à ce moment (sans doute des envoyés célestes) les arrachent à leur contemplation en leur prédisant le retour de Jésus de la même manière, lorsqu'il viendra juger les vivants et les morts.

Désormais la certitude de l'au-delà entre dans le cœur des apôtres. Ce n'est pas en ce monde que les prérogatives dont ils étaient jaloux trouveront leur réalisation, et pour gagner ces places qui ne sont point celles du royaume d'Israël, leur ambition se changera en humilité. Ils se retirent dans la solitude, ils vont prier dans le lieu des apparitions ! Le désir de rejoindre le Christ devient vivant dans leurs pensées.

« Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père », disait Jésus, parce qu'il y a différents degrés dans la manière d'aimer, de se dévouer, de se donner et que le bonheur du ciel ne peut pas être le même pour un tîde que pour un fervent ; pour un simple repentir que pour un saint. Chacun se prépare son éternité et les âmes seront remplies, absorbées en raison de leur capacité. Une petite âme médiocre sera peu de chose à côté de la grandeur de celle d'un apôtre, mais pour tous le bonheur rayonnera, ne serait-ce que dans la réunion d'une éternelle charité !

« Oh ! s'écrie Fénelon, que nous serons heureux quand nous serons un jour tous ensemble au ciel devant Dieu, ne nous aimant plus que de son seul amour, et ne pouvant plus nous séparer les uns des autres. » B. B.

FRIBOURG

Votation fédérale du 28 mai

Assemblées conservatrices de la ville de Fribourg

Mercredi, 24 mai, à 8 heures
Café Beau-Site, pour les électeurs de Pérolles et Beaugard.

Vendredi 26 mai, à 8 heures
Brasserie de l'Épée, pour les électeurs du quartier de la Neuveville.
Auberge des Tanneurs, pour les électeurs du quartier de l'Auge.

Assemblées politiques dans le district de la Sarine

Demain jeudi, 25 mai, à 3 h., des assemblées conservatrices auront lieu à Belfaux, à l'auberge des XIII cantons ; à Farvaquy, à l'auberge du Lion d'or ; au Mouret, à l'auberge communale, et à Prez, à l'auberge communale.

La votation fédérale du 28 mai dans la Glâne

On nous écrit : Hier mardi, une importante assemblée des délégués des communes glanaises a eu lieu au Cercle catholique de Romont. Après des exposés de MM. Chatton, conseiller d'Etat, Bondallaz, préfet, Oberson, président du tribunal, et Savoy, avocat, et une discussion intéressante à laquelle plusieurs représentants de la classe agricole ont pris part, l'assemblée a décidé unanimement d'appuyer le mouvement en faveur de la loi fédérale sur l'adaptation des traitements.

D'autre part, le parti conservateur de la ville de Romont convoque tous les électeurs pour vendredi soir 26 mai, à 8 h., au Casino, pour une assemblée populaire dans laquelle M. Piller conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique, exposera la situation des finances fédérales et les mesures de redressement qui s'imposent.

Jeunes conservateurs du quartier d'Alt-Miséricorde

Ce soir, mercredi 24 mai, à 8 h. 1/2, au café Marcello, conférence par M. André Berchier, licencié en droit. Sujet : Le communisme et notre civilisation.

Nécrologie

On annonce le décès de M. Albert Graf, comptable au service des eaux des Entreprises électriques, qui a succombé aux suites d'une apoplexie. M. Graf était au service des Entreprises électriques depuis vingt-quatre ans. C'était un employé fidèle et, comme citoyen, un soutien dévoué de la politique conservatrice.

Service postal

On nous prie d'annoncer que, en raison du surcroît de travail imposé aux facteurs postaux par la propagande relative à la votation fédérale de dimanche prochain, l'administration des Postes se voit dans l'obligation d'effectuer une distribution à domicile du courrier des lettres, demain matin, jeudi.

Accident du travail

Hier matin, mardi, à la fabrique de chalets Winckler, à Marly, un ouvrier, Athanase Lauper, domicilié au Petit-Marly, a été atteint par une bille de bois, qui lui a brisé la jambe gauche. M. le docteur Niquille l'a fait conduire à l'hôpital cantonal.

Exposition

L'exposition si intéressante des travaux des élèves de l'Ecole de « nurses », à Bertigny, sera ouverte dès demain jeudi, 25 mai, jusqu'au dimanche soir 29 mai.

AVIATION

Un grand meeting d'aviation à Varsovie

Un meeting international d'aviation aura lieu aujourd'hui mercredi et demain, à Varsovie. Des aviateurs de nombreux pays y participent, entre autres de Suisse, Roumanie, Yougoslavie, Belgique, Angleterre.

La fin d'un beau voyage

Le raid de France en Amérique du sud et retour de l'Arc-en-Ciel — trimoteur Hispano-Suiza 650 CH., chaque moteur étant alimenté par six carburateurs Solex — s'est terminé, dimanche, à la fin de l'après-midi, à l'aérodrome parisien du Bourget, où l'appareil a atterri sans incident en présence d'une affluence considérable.

L'ingénieur Couzinet, aussitôt après l'atterrissage, a déclaré à la presse : « Je suis heureux d'avoir mené à bonne fin un voyage comportant la traversée de l'Atlantique-sud dans les deux sens, exploit qui, jusqu'ici, n'a jamais été réalisé par un avion trimoteur emmenant sept personnes. » Ce que je tiens surtout à répéter, c'est que notre voyage, s'il a duré plus longtemps que nous le désirions, a été mené à bonne fin. C'était, ne l'oublions pas, un voyage d'études, au cours duquel il était fatal que nous rencontrions des difficultés.

« Aujourd'hui, nous savons ce que nous attend en Amérique du sud et soyez convaincus que notre randonnée ne sera pas sans lendemain. »

DERNIERE HEURE

Les Japonais devant Pékin

Pékin, 24 mai.

(Havas). — Dix avions japonais ont survolé Pékin à basse altitude, dans la matinée d'hier mardi.

On mande de source chinoise que les Japonais auraient lancé un ultimatum verbal, expirant aujourd'hui jeudi, demandant l'évacuation complète de toutes les troupes du gouvernement central. Les autorités chinoises prennent toutes mesures pour hâter l'évacuation de la ville et ses environs par les troupes, mais le manque de matériel roulant rend l'évacuation impossible en trois jours.

Conclusion d'un armistice

Pékin, 24 mai.

(Havas). — Un accord a été signé entre les autorités chinoises et japonaises, arrêtant les hostilités. Les Japonais commencent à retirer leurs troupes.

L'Italie et le pacte à quatre

Paris, 24 mai.

On mande de Rome au Temps : Les entretiens que le Duce a eus ces jours derniers avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, ainsi qu'avec M. Gøring, ont naturellement fait progresser de façon notable les négociations autour du pacte à quatre. A tel point que de nombreux journaux étrangers ont déjà annoncé l'imminente conclusion de cet acte diplomatique. Ce n'est pas tout à fait exact. Il convient, en effet, de ne pas oublier que les discussions qui se sont déroulées jusqu'à ce jour, autour de ce pacte, n'ont eu qu'un caractère officieux et que les gouvernements ne sont nullement engagés. Il est vrai, cependant, que l'entente s'est réalisée sur des points importants. Il semble acquis, par exemple, que le texte du pacte projeté ne comportera pas le mot de « revision », mais celui de « nouvel examen » ou encore de « renouvellement des traités », c'est-à-dire leur adaptation aux exigences de la réalité. Cette dernière formule se trouve, d'ailleurs, dans le discours de M. Souvitch à la Chambre.

Ce changement, dit-on, ne serait pas sans portée.

Un « nouvel examen des traités » ne signifierait pas leur revision, telle qu'elle a été comprise jusqu'à ce jour, c'est-à-dire en faveur de la seule Allemagne et autres vaincus de la guerre. La formule nouvelle pourrait comporter aussi, dit-on, un renforcement de certaines parties des traités, dans un sens d'intérêt général, en les adaptant aux temps nouveaux. Cependant, toutes les difficultés ne sont pas encore surmontées.

Réforme administrative hitlérienne

Berlin, 24 mai.

A la fin de ce mois, tous les services administratifs devront posséder leur propre organisation professionnelle. Chaque employé en fera partie à titre individuel. Chacun de ces organisations aura un chef à sa tête.

L'ex-kronprinz adhère au parti hitlérien

Berlin, 24 mai.

L'ex-kronprinz Guillaume de Hohenzollern vient de se faire inscrire au « corps d'automobilistes » du parti nationaliste-social.

En adhérant à ce corps spécial, l'ex-héritier de la couronne impériale et royale entre automatiquement dans le parti hitlérien, au sein duquel il avait été précédé, il y a longtemps déjà, par son frère Auguste-Guillaume, actuellement député nationaliste-social au Reichstag.

Agitation en Allemagne à propos du prix du beurre

Berlin, 24 mai.

La hausse rapide du prix du beurre, conséquence des mesures protectionnistes du ministère du ravitaillement et de l'agriculture, cause une vive effervescence.

Le prix de gros a monté de 85 marcs par quintal à 120 marcs.

Les ordres donnés par ce ministère comme quoi le prix du détail ne doit pas dépasser 1 marc et demi la livre ne sont pas observés et il règne une diversité de prix qui irrite la population.

Le gouvernement de Thuringe a publié une protestation contre le chaos qui règne dans ce domaine et dont il rejette la responsabilité sur le ministre Hugenberg.

Le gouvernement de Thuringe a décidé de ravitailler le pays en margarine, le beurre étant à un prix inabordable.

Le gouvernement bavarois a fait fermer 169 magasins, où le beurre était vendu à des prix usuraires.

La société des négociants de denrées alimentaires du Palatinat a décidé de ne plus vendre de beurre.

Contre le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne

Vienne, 24 mai.

M. Vaugoin, ministre autrichien de l'armée, dans un discours radiodiffusé prononcé hier soir, s'est élevé vivement contre toutes les tentatives faites pour détacher l'Autriche de ses anciennes traditions. L'Autriche, a dit le ministre, continuera à agir pour la protection de

tout ce qui est Allemand, mais elle n'admettra pas qu'on cherche à la dénationaliser. « Plus de mansuetude, a-t-il conclu, pour ceux qui, sous prétexte de faire l'unité nationale de l'Autriche, veulent la diviser. »

Conférence troublée

Paris, 24 mai.

(Havas). — Le général Niessel faisait hier, mercredi, une conférence sur la guerre aéro-chimique. Quelques communistes qui avaient réussi à se glisser parmi les auditeurs, voulurent troubler la réunion en poussant des cris divers, notamment : « A bas la guerre ! ». Une légère bagarre se produisit. La police étant intervenue les perturbateurs furent expulsés et le général poursuivit son exposé dans le calme.

M. Roosevelt veut les pleins pouvoirs en matière de tarifs douaniers

Londres, 24 mai.

On mande de Washington que le président Roosevelt a informé les chefs de parti des deux Chambres que, dans le courant de la semaine, il soumettra au Congrès une résolution ayant pour objet de l'autoriser à procéder à un rajustement des taux des tarifs américains, en réduisant ces derniers, soit par une décision générale, soit par une série d'accords réciproques.

D'autre part, on confirme que le président des Etats-Unis a officiellement discuté le problème de la stabilisation des changes avec M. Olivier Sprague, expert économique et statisticien de la Banque d'Angleterre.

L'entretien aurait principalement roulé sur la création du fonds de stabilisation commun des changes, dont il a déjà été question, création qui dépendrait, on le sait, d'une trêve monétaire. Faute d'un accord international à ce sujet un fonds purement américain serait envisagé.

Le contrôle de la Bourse aux Etats-Unis

Washington, 24 mai.

Le Sénat a adopté le projet de décret sur le contrôle de la vente des valeurs en Bourse, que la Chambre a déjà voté.

Les étrangers en Espagne

Madrid, 24 mai.

(Havas). — La première statistique officielle des étrangers travaillant en Espagne vient de paraître. Selon elle, 18,240 étrangers ont un emploi en Espagne, dont 1294 Suisses.

Les paroles du Pape à un pèlerinage espagnol

Cité du Vatican, 24 mai.

Le Pape a reçu un second pèlerinage espagnol composé de quinze cents personnes et conduit par l'évêque de Barcelone. M. Rodez, ancien ministre de l'Instruction publique, fait partie du pèlerinage. Le Pape a prononcé une allocution disant notamment : « En face de la loi néfaste votée dernièrement, loi qui frappe surtout la jeunesse, en face des violences portant atteinte aux âmes, la nécessité s'impose de réveiller la vie chrétienne. Il faut intensifier la propagande. » Puis le Pape a donné sa bénédiction apostolique, ajoutant qu'il bénissait ses ennemis et qu'il leur pardonnait, car « ils ne savent ce qu'ils font ».

Chute mortelle d'un aviateur italien

Rome, 24 mai.

Un hydravion de l'aéroport de Vigan-di-Valle piloté par un sergent est tombé au cours d'un vol acrobatique. Le pilote a été tué.

SUISSE

Le procès Nicole

Genève, 24 mai.

En ouvrant l'audience de ce matin, M. Soldati a donné lecture d'un certificat médical concernant l'accusé Baudin, actuellement en traitement à l'hôpital de Lausanne. L'accusation et la défense acceptent que le cas Baudin ne soit pas disjoint et qu'il soit jugé avec les autres inculpés.

L'avocat Vincent relit un certificat du consulat de Turquie attestant que, dans les mois qui ont précédé l'émeute, Mahmoud a fait plusieurs démarches pour entrer dans la marine turque.

M. Albert Crozet, de l'Union nationale, qui fut chef du service d'ordre de l'assemblée du 9 novembre, vient déclarer que les organisateurs n'avaient pas de matraques à disposition ; mais il est possible que certains membres chargés du service d'ordre se soient munis de matraques. Quant au poivre, le témoin reconnaît que du poivre avait été acheté par M. Testuz, secrétaire de l'Union nationale, mais M. Crozet s'est opposé à ce que ce poivre fût distribué.

Le temps

Zurich, 24 mai.

L'office météorologique signale ce matin un ciel assez nuageux sur le versant nord des Alpes. Au sud du St-Gothard, le ciel est clair et dans le Tessin méridional, il n'y a pas un seul nuage.

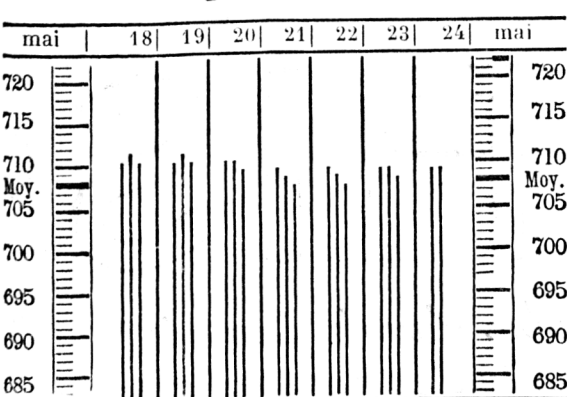
La neige a disparu au-dessous de 1800 m. Dans les régions plus élevées, la fonte des neiges fait de rapides progrès. Sur les hauteurs de 2500 m. et plus, on mesure encore deux à trois mètres de neige.

Il faut s'attendre à un ciel couvert, à tendance orageuse.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

24 mai

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

mai	18	19	20	21	22	23	24	mai
7 h. m.	8	8	6	8	9	9	10	7 h. m.
11 h. m.	14	14	13	17	18	18	19	11 h. m.
7 h. soir	15	14	17	20	19	19		7 h. soir

FRIBOURG

L'ordre de la Merci

On nous écrit :

M. Guillaume de Weck, licencié en droit, vient de recevoir la cravate de commandeur de l'Ordre céleste, royal et militaire de Notre-Dame de la Merci.

Cette distinction lui a été conférée par le grand maître Fr. Jean du Carmel Garrido y Blanco, en reconnaissance de son dévouement à l'œuvre de *Pax romana* et en particulier en remerciement de l'organisation du congrès de Fribourg de 1931, dont le succès est dû, en grande partie, à son infatigable activité.

L'Ordre de la Merci reconnaît pour sa fondatrice la Très Sainte Vierge qui, le 2 août 1218, apparut simultanément en songe à saint Pierre Nolasque, à saint Raymond de Peñafort et au roi d'Aragon, Don Jaime I^{er}, et leur enjoignit de créer un nouvel Ordre militaire ayant pour mission la rédemption des esclaves chrétiens au pouvoir des Maures et des Barbaresques.

Jacques d'Aragon, alors à Barcelone, donna au nouvel Ordre les armes mêmes du royaume : « d'or à quatre pals de gueules, au chef de gueules à la croix d'argent ». Et ce sont celles que les religieux de la Merci portent sur leur scapulaire blanc.

D'origine religieuse et militaire — car on voit les nouveaux chevaliers prendre part aux Croisades et à la conquête des royaumes de Valence, de Murcie et de Grenade —, ces chevaliers ajoutaient aux trois vœux ordinaires le vœu héroïque de racheter au prix de leur propre liberté les captifs chrétiens sans cesse poussés à l'apostasie par la cruauté de leurs maîtres mahométans. Soldats et missionnaires tout à la fois, ces religieux contribuèrent à apporter la lumière de l'Evangile en Afrique et en Asie d'abord, dans les lointaines Amériques ensuite, quand les caravelles de Colomb eurent abordé sur les côtes du nouveau monde. En 1317, un prêtre ayant été élu grand maître de l'Ordre, la plupart des membres laïques passèrent dans l'ordre militaire de Montesa et le caractère guerrier de la Merci se perdit, tout en conservant le qualificatif, car le but de l'Ordre demeura la lutte contre l'esclavage ; en mars 1458, le roi Don Jean II d'Aragon confirma les Mercédariens dans leur privilège de porter des armes, même prohibées, sur terre et sur mer. Les grands maîtres de l'Ordre portent le titre de baron d'Algar et Escalas que leur confèrent les chefs de la monarchie espagnole. A la différence des autres Ordres, tels que ceux de Malte, de Calatrava, des Teutoniques, qui ont perdu leur caractère monastique et leurs commanderies, la Merci a conservé jusqu'à nos jours son caractère religieux et militaire et ses maisons, répandues dans tout l'univers.

Comme tous les généraux d'Ordre, le Maître général de la Merci réside à Rome, dans l'histoire commanderie de Saint-Adrien et, comme tous les ordres et congrégations, la Merci a un cardinal protecteur qui était, en 1929, le cardinal Vico, évêque suburbicain de Porto.

L'Ordre comprend cinq classes : les grands-croix ou Frères majeurs ; les commandeurs honoraires avec titres ; les commandeurs honoraires ; les chevaliers et les Donnés. Les insignes de l'Ordre sont, pour les commandeurs honoraires, une croix pattée d'émail blanc surmontée d'une couronne royale et portant en cœur un écu aux armes de l'Ordre. Elle est suspendue à une cravate de soie rouge moirée.

Les statuts de l'Ordre, révisés en 1926, permettent au Maître général de conférer la croix de commandeur à des femmes qui, comme tous les membres de l'Ordre, doivent être de religion catholique.

Nos félicitations au nouveau commandeur, dont nos œuvres et nos sociétés sont à même d'apprécier le dévouement. A. C.

Nos hôtes

Hier, l'Ecole de commerce de Berne — 260 jeunes filles — avait pris Fribourg comme but de promenade. Entre la visite des gorges du Gottéron et l'ermitage de la Madeleine, toute cette jeunesse a voulu entendre un concert d'orgues, dont elle a emporté, dit-on, un excellent souvenir.

Conseil d'Etat

Séance du 23 mai

M. Oscar Vasella, Dr ès-lettres, privat-docent et chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université, est promu professeur extraordinaire pour l'enseignement de l'histoire de la Suisse.

— Le Conseil prend acte, avec reconnaissance, au nom de l'Université, d'un legs de 1000 fr., de feu M. Melchior Balmer, de son vivant employé de bureau chez M. le notaire Meyer, à Guin.

— Il délivre à M. André Walter, de Gossens (Vaud), à Romont, une patente de dentiste.

Procession à Notre-Dame de Lorette

Comme nous l'avons déjà annoncé, pour clore le triduum de prières organisé à Notre-Dame pour commémorer l'anniversaire de son érection en basilique mineure, une procession aux flambeaux aura lieu demain soir jeudi, à Notre-Dame de Lorette. Les fidèles qui y participeront sont priés de se réunir à 7 h. 45 : les dames dans la rue du Pont Muré et les messieurs sur la place Notre-Dame. La procession se formera en colonne par deux et l'on voudra bien porter les cierges, le rang de droite, de la main droite, le rang de gauche, de la main gauche. De petits carnets de chants en latin seront remis gratuitement aux participants ; tous voudront bien chanter durant le parcours de la procession.

Les personnes qui traverseront ces jours la place de Notre-Dame remarqueront une très belle oriflamme suspendue au haut de la tour romane de la basilique mineure. La composition de cette bannière est due au talent de M. le professeur Cattani ; elle porte au haut les armoiries de la basilique mineure formées de celles du clergé de Notre-Dame : d'azur à la barre d'argent et de celles de l'hôpital des Bourgeois : croix d'argent sur fond noir. Les deux bandes qui forment l'oriflamme sont de couleurs rouge et jaune, couleurs, qui, jusqu'à Pie VIII, étaient celles de l'Eglise.

Cette bannière a été confectionnée par les soins de personnes amies, elle sera arborée dorénavant aux fêtes principales de la basilique mineure.

Au lendemain de la kermesse de la Providence

On nous prie d'insérer :

Bien que le chiffre exact de la recette ne puisse être connu et, par conséquent, publié avant la semaine prochaine, le comité d'organisation de la kermesse ne saurait attendre jusque-là pour dire un merci collectif, très expressif, à tous ceux et à toutes celles qui ont été les agents d'un succès d'ores et déjà certain.

La maison de la Providence est profondément touchée de l'intérêt qui, une fois de plus, s'est manifesté à son égard, et les petites orphelines reconnaissantes, après avoir gracieusement chanté leur « merci » durant la kermesse, le feront monter jusqu'au bon Dieu, Lui demandant de bénir leurs bienfaiteurs et leurs bienfaitrices.

En Gruyère

On nous écrit :

La Fédération des architectes suisses qui a tenu sa réunion annuelle à Lausanne, samedi dernier, avait choisi, dimanche, la Gruyère comme but de sa course. La matinée fut consacrée à la visite de la ville de Bulle. La maison Despond et fils offrit gracieusement l'apéritif, puis le banquet officiel fut excellemment servi à l'hôtel de ville de Gruyère.

La partie oratoire fut conduite par M. Chappallaz, architecte à La Chaux-de-Fonds. La Mélodie pastorale, charmant chœur mixte en costumes du pays, se fit apprécier pour sa direction précise et nuancée, et ses voix fraîches s'unissant dans une excellente fusion. La visite du château et du pittoresque logis de Chalamala acheva une journée qui fut favorisée par un temps idéal.

Signalons parmi les personnalités présentes MM. Laverrière et Hess, professeurs à l'Ecole polytechnique. M. Genoud, architecte à Fribourg, fut félicité pour la manière distinguée dont il avait organisé cette excursion en Gruyère.

Un séjour à

L'Hôtel-Pension des Bains d'Henniez (Vaud) rend et maintient la santé. Pension dep. Fr. 6.—

Dans le corps enseignant glânois

On nous écrit :

Samedi, les membres du corps enseignant glânois étaient convoqués à leur conférence de printemps qui eut lieu à Romont, sous la présidence de leur dévoué inspecteur, M. Crausaz. L'assemblée fut honorée de la présence de M. le préfet Bondallaz.

M. Crausaz a indiqué les récentes modifications apportées à la réglementation des mutualités scolaires, spécialement en ce qui concerne la contribution des parents aux frais médicaux et pharmaceutiques. A l'avenir, le payement d'un quart des frais incombera aux familles. Cette mesure est destinée à rétablir l'équilibre des caisses régionales et à lutter contre certains abus.

A partir de novembre prochain, il sera organisé, dans les écoles rurales, un service de distribution de lait aux enfants pauvres et éloignés du bâtiment scolaire. Ce service fonctionnera durant toute la mauvaise saison et sera journalier.

Les médecins scolaires ont édité un règlement en vue de simplifier leur visite sanitaire annuelle.

Puis, M. Crausaz a fait part à l'assemblée des impressions que lui ont laissées les derniers examens officiels, les accompagnant de remarques pratiques et judicieuses. Il a rappelé aux maîtres la fête d'éducation fribourgeoise qui aura lieu à Romont, le 20 juin prochain, et les a invités à travailler au plus grand succès de cette manifestation pédagogique.

M. le préfet Bondallaz a fait appel au bon sens des maîtres qui saura se manifester le 28 mai en approuvant le projet de l'autorité fédérale.

SERVICES RELIGIEUX

JEUDI, 25 MAI

Saint-Nicolas : 5 h. ½, 6 h., 6 h. ½, 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants, chantée ; sermon. — 9 h., messe basse, sermon. — 10 h., grand'messe pontificale ; bénédiction. — 11 h. ¼, messe basse ; sermon. — 1 h. ½, vêpres des enfants. — 3 h., vêpres capitulaires ; bénédiction.

Saint-Pierre : 6 h. et 7 h. messes. — 8 h. messe des enfants, instruction. — 9 h. messe avec sermon allemand. — 10 h. messe chantée ; instruction. — 11 h. ¼ messe et instruction. — 1 h. ¼ catéchisme et bénédiction du Saint-Sacrement. — 8 h. ¼, le soir, chant des complies et bénédiction du Saint-Sacrement.

Saint-Jean : 6 h. ½, messe basse ; communion générale du cercle des jeunes gens. — 7 h. ½, communions. — 8 h., messe des enfants. — 9 h., messe pour les fidèles de langue allemande. — 10 h., grand'messe solennelle, sermon, bénédiction. — 1 h. ½, vêpres et bénédiction. — 8 h. ¼, départ de la procession pour Lorette ; sermon en français et en allemand ; bénédiction en plein air.

Saint-Maurice : 6 h. ½, messe, communion générale pour les membres de la Mauritia et du Gesellenverein. — 7 h. ½, communion des enfants. — 8 h. ½, grand'messe solennelle, sermon allemand, bénédiction du Saint Sacrement. — 10 h., messe, chant des enfants, sermon français. — 1 h. ½, vêpres, mois de Marie, bénédiction.

Notre-Dame : 6 h., messe basse. — 7 h., messe basse avec sermon pour la congrégation des hommes, section allemande. — 8 h., messe basse avec communion des enfants des écoles allemandes de la paroisse de Saint-Nicolas. Exposition du Saint Sacrement. — 9 h., messe basse avec sermon italien. — 10 h., grand'messe, sans sermon, bénédiction du Saint Sacrement. — 7 h. 45, formation de la procession aux flambeaux. — 8 h., départ de la procession pour Lorette. Au retour à Notre-Dame : chant du *Magnificat* et bénédiction.

R. Pères Cordeliers : 6 h., 6 h. ½, 7 h., 7 h. ½ et 8 h., messes basses. — 9 h., messe chantée et bénédiction. — 10 h. ½, messe basse et sermon français. — 2 h. ½, vêpres et bénédiction.

R. Pères Capucins : 5 h. 15, 5 h. 45, 6 h. 25, messes basses. — 10 h., messe basse avec allocation.

VENDREDI, 26 MAI

Procession votive à Saint-Léonard. Départ de Saint-Nicolas, à 7 heures. Messe à l'église des R. Pères Capucins.

Avis aux automobilistes

Le comité de la section fribourgeoise du Touring-Club suisse nous communique la note suivante :

Nous croyons de notre devoir d'attirer l'attention des membres du Touring-Club suisse et de tous les automobilistes sur la nécessité de respecter l'article 25 de la loi fédérale sur la circulation des véhicules automobiles et l'article 42 de l'ordonnance d'exécution de ladite loi, qui prescrivent que : « Le conducteur doit être constamment maître de son véhicule et en adapter la vitesse aux conditions de la route et de la circulation. »

Le Département fédéral de justice et police, en effet, n'hésitera pas à appliquer l'alinéa de l'article 25 qui concerne la vitesse, si la circulation des automobiles devait donner lieu à des abus.

Il est, croyons-nous, inutile d'insister sur les inconvénients qui résulteraient d'une décision de ce genre de la part du Conseil fédéral et sur ses conséquences sur le tourisme automobile en Suisse.

Quelques accidents graves se sont produits, ces derniers temps, dans les agglomérations ; la vitesse paraît ne pas avoir été étrangère à la gravité de ces accidents, dont des enfants furent, notamment, les victimes.

Il importe donc que les automobilistes, conscients des devoirs que leur impose la conduite de leur véhicule, agissent avec la prudence et le sang-froid nécessaires. Cette prudence et ce sang-froid doivent les pousser à adopter, quand les circonstances le commandent, une allure réduite.

RADIO

Jeudi, 25 mai

Radio-Suisse romande

12 h. 40 (de Lausanne), gramo-concert. 14 h. 30 (de Vevey), fête cantonale vaudoise de chant : concert des divisions III et I et des chœurs de dames. 17 h., lectures. 19 h., *Sans importance*, quelques mots de M. Léon Savary. 19 h. 30, radio-chronique. 20 h., soli de vibrapone. 20 h. 15 (de Genève), *Les optimistes*, cabaret artistique. 21 h., concert par l'Orchestre Radio-Suisse romande. 21 h. 50, dernières nouvelles. 22 h., musique tzigane. Radio-Suisse allemande

10 h., conférence catholique, par M. le curé Pfyffer, de Bâle. 10 h. 45 (de Berne), matinée de musique de chambre. 12 h., concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 14 h. (de Bâle), concert de zithers. 20 h. (de Bâle), opérette.

Stations étrangères

Munich, 16 h. 30, concert d'orchestre. 20 h., concert de musique viennoise : Vienne reste Vienne. Stuttgart, 21 h., concert d'opérettes. Leipzig, 12 h., concert de midi, par l'Orchestre symphonique. Breslau, 20 h. 40, concert d'orchestre à vent. Vienne, 19 h. 5, musique d'opérettes, danses et chants. Radio-Paris, 15 h., match de football France-Pays de Galles. 20 h. 45, théâtre. Strasbourg, 18 h. 30, concert Prague, 16 h., grand concert militaire.

Vendredi, 26 mai

Radio-Suisse romande

12 h. 40, gramo-concert. 15 h. 30 (de Genève), gramo-concert. 16 h. 30, pour madame. 19 h., *Le problème de la femme d'aujourd'hui*, par M. Scoretta. 19 h. 31, *La semaine politique*, par M. F. L. Blanc. 20 h. (de Genève), *La musique populaire roumaine*, causerie-audition, par M. Brailoi. 20 h. 40, quatre études de Claude Debussy, par Mlle Jacqueline Blanchard. 21 h. (de Genève), concert par la Landwehr de Genève. 21 h. 35, Fridolin et son copain. 21 h. 50, dernières nouvelles. 22 h., suite du concert de la Landwehr.

Radio-Suisse allemande

12 h. (de Zurich), musique d'opérettes. 17 h. 30, concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 19 h. 20, *Grand septuor op. 20*, de Beethoven. 21 h. 45, retransmission de Paris : concert de la Garde républicaine.

Stations étrangères

Stuttgart, 21 h. 40, concert par le trio de chambre. Leipzig, 21 h. 40, symphonie en *mi bémol* majeur, œuvre 55, de Beethoven. Vienne, 20 h., concert récréatif. Radio-Paris, 20 h. 45, concert de la Garde républicaine. Poste Parisien, 20 h. 30, opérette. Strasbourg, 20 h. 30, concert par l'Harmonie municipale de Metz. Prague, 20 h., concert symphonique. Rome, Naples, 13 h., concert d'orchestre. 21 h., opérette.

La nouvelle

TURMAC-

REGINARIS



est si bonne, qu'on peut prétendre n'avoir jamais encore fumé une meilleure cigarette. Les purs tabacs macédoniens de la dernière récolte lui donnent une légèreté et une finesse d'arôme incomparables!

20 PIÈCES FR. 1.-

REGINARIS SE VEND EN EMBALLAGE BREVETÉ PROTECTOR



Madame Paul Torche-Bongard et ses enfants Jeanne, Charles, André, Simone et Marie-Louise, à Marly ;
 Mme Louise Torche-Andrey, à Cheiry, et ses enfants et petits-enfants, à Cheiry, Dondidier et Avry-sur-Matran ;
 ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Paul TORCHE

leur bien-aimé époux, père, fils, frère, oncle et beau-frère, décédé pieusement à Fribourg, le 23 mai, muni des secours de la religion, à l'âge de 51 ans.
 L'enterrement aura lieu à Marly le vendredi, 26 mai, à 9 heures.

Madame Albert Graf-Widmer ;
 Mademoiselle Edith Graf ;
 Monsieur et Madame Rheiner-Widmer, à Saint-Gall et la parenté, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Albert GRAF
comptable

leur cher époux, père et parent, décédé après une courte maladie, dans sa 65^{me} année.
 L'enterrement aura lieu le 25 mai.
 Départ de l'hôpital Daler à midi 50 m.
 Cet avis tient lieu de lettre de faire part.
 Les dames ne suivent pas.

Les Entreprises Electriques Fribourgeoises font part de la mort de leur fidèle et dévoué employé

Monsieur Albert GRAF
comptable

décédé le 23 mai.
 L'enterrement aura lieu jeudi, 25 mai.
 Départ du domicile mortuaire : Hôpital Daler, à 12 h. 40.

L'Union fédérative et l'Association du personnel des Entreprises électriques fribourgeoises font part du décès de leur regretté membre

Monsieur Albert GRAF
comptable

L'enterrement aura lieu jeudi, 25 mai, à 12 h. 50.
 Départ de l'hôpital Daler.

L'« Avenir » Société de secours en cas de maladie fait part du décès de son membre actif

Monsieur Albert GRAF

L'enterrement aura lieu jeudi, 25 mai.
 Départ de l'hôpital Daler, à 12 h. 50.

Monsieur Joseph Egger et ses enfants, dans l'impossibilité de répondre aux nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper, prient leurs parents, amis et connaissances, et particulièrement le Cécilienverein, la direction et le personnel de la Caisse Hypothécaire, le personnel de la Banque de l'Etat, les jeunes-ses conservatrices de l'Auge et de la Neuveville, d'agréer l'expression de leur reconnaissance émue.

L'office de septième sera célébré lundi, 29 mai, à 8 heures, à l'église de Saint-Maurice.

TRANSPORTS FUNÈBRES
A. MURITH S A.
 Fribourg
 Cercueils - Couronnes - Automobiles funéraires

29^{me} FÊTE CANTONALE DES CHANTEURS VAUDOIS — VEVEY
 Mercredi 24 et samedi 27 mai, à 20 h. 30, Halle de Fête

CONCERT DE RECEPTION

Œuvres de Richard Wagner « Tannhäuser et Les Maîtres Chanteurs », 400 exécutants — Direction : M. C. Hemmerling — Orchestre symphonique de 65 musiciens — Solistes : Mme B. de Vigier, MM. Bauer et Löffel. — Prix des places : de Fr. 2.— à Fr. 5.—. 66105

Jeudi 25 mai, à 14 h. 30, HALLE DE FÊTE — Dimanche 28 mai, à 14 h.

GRANDS CONCERTS D'ENSEMBLE

avec accompagnement d'un orchestre de 65 musiciens.
 Prix des places : de Fr. 2.— à Fr. 5.—.
 Location : Casino du Rivage (tél. 1900). Dimanche 28, aux guichets de la Halle de Fête.
 Le dimanche 28 mai, le prix du billet Bulle-Vevy et retour, valable sur tous les trains, ne coûte que Fr. 3.—.



L'office de trentième pour le repos de l'âme de

Monsieur Joseph GOMY

sera célébré vendredi, 26 mai 1933, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Maurice.



L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur Jules GUIGLAN

aura lieu à Prez-vers-Norcéaz, vendredi, 26 mai, à 7 h. 1/2.

CINEMA ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30., dernière représentation de la délicieuse opérette U. F. A. **Das schöne Abenteuer**

« la belle aventure » avec Kate de Nagy
 Demain, FERMETURE OBLIGATOIRE
 Tél. 7.14

Commissionnaire

est demandé pour légumes et fruits du Midi.
 A. Kuster, Engelberg.
 Téléphone 29. 12513

Jeune fille

connaissant le service, cherche place comme *femme de chambre*, dans famille ou hôtel.
 S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P 7308 B.

Vélos

Accessoires et réparations bon marché, chez **DALER Frères** route Neuve, derrière le grand café Continental.
 Beaux vélos neufs garantis, depuis Fr. 115.—.

AVIS

La soussignée se recommande pour le cannage de chaises. Travail pris et rendu à domicile.
 Cécile Thomet, Arroy-sur-Matran. 1000 F

CAPITOLE

Ce soir, à 20 h. 30 Dernière représentation de **ROGER - LA - HONTE** d'après l'œuvre célèbre de Jules Mary avec **CONSTANT REMY et FRANCE-DHÉLA**

Demain **jeudi (Ascension) fermeture obligatoire**
 Dès vendredi un film d'élégance, d'imprévu et de folle gaieté **SA MEILLEURE CLIENTE** avec **Elvire Popesco — André Lefaur — René Lefèvre.**
 Téléph. 1300

A VENDRE

poissins, à 80 ct. l'un. Race pure Leghorn blanche, sélectionnée. Ponte remarquable, jusqu'à 270 œufs annuellement.
 S'adresser à **Lse Chavallaz, MORLON** 7317 (Gruyère).

On demande une bonne
Sommelière

de toute confiance, de 18 à 25 ans.
 S'adr. sous P 12528 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande un **ouvrier boulanger-pâtissier**, de toute confiance et pouvant travailler seul. Entrée immédiate.
 S'adresser à Mme veuve **Raymond Brasey, boulangerie-pâtisserie, Estavayer-le-Lac.** 92-36

On demande
Jeune fille

pour aider au ménage, à la campagne. Vie de famille et bons soins assurés. — S'adresser chez **Louis Herren, Bugnauzs-Rolle (Vaud).** 6864

On demande

un **ouvrier boulanger-pâtissier**, de toute confiance et pouvant travailler seul. Entrée immédiate.
 S'adresser à Mme veuve **Raymond Brasey, boulangerie-pâtisserie, Estavayer-le-Lac.** 92-36

A LOUER

pour la saison, à des personnes tranquilles, un appartement (non meublé) de 2 chambres, cuisine, mansarde, eau et lumière électrique, situé à Montilier, à proximité du lac de Morat. Fr. 40.— par mois. 12518
 S'adresser : **Case postale, 151, Fribourg.**

A LOUER

avant les Daillettes, dans maison neuve, bel appartement de 4 ch., ch. de bains, et tout confort moderne. Bien exposé au soleil, superbe vue. Disponible juin ou juillet.
 S'adr. : **Georges Fischer, Electric, Fuminaire, 118.**

MESDAMES
 La mode 1933 est aux **SANDALETTES**
 Nous avons reçu de nouveaux modèles et ainsi notre choix est incomparable.
 Les ravissants derniers modèles sont exposés dès ce jour à la vitrine N° 7.
 Nouvel arrivage en chaussures « lézard »



Chaussures Dossenbach
 Aux Arcades Fribourg-Morat

AVIS

Un chien jaune égaré peut être réclamé contre remboursement des frais, à **Sautaux Pacifique, à Montagny-les-Monts.**

On cherche pour Bulle, une

jeune fille

ayant déjà servi, brave et capable, sachant faire la cuisine et connaissant les travaux d'un ménage soigné. Pas en dessous de 20 ans. Bons gages et bons traitements.
 S'adresser à **Publicitas, Bulle, sous P 2131 B.**

On cherche **VOYAGEUR** visitant une clientèle possédant autos ou camion, désireux de s'adjoindre article intéressant, indispensable, facile. — Offres en indiquant références, rayon visité et articles représentés, sous chiffres **O F 9191 G, à Orell Füssli-Annonces, Genève.**

A REMETTRE

pour cause de décès et pour le 25 juillet prochain, un *joli appartement* de 4 pièces, mansarde et dépendances. Proximité de la gare, confort et chauffage central. 12169
 S'adresser à **L. Herbling, architecte, Richemont, 3.**
 Pour

Rome

Valises en cuir, fibre et fibrine. 132-21
 Prix spéciaux pour pèlerins.
HAIMOZ Frères, Pérolles, 8, Fribourg.

1 mobilier

390 fr.
 1 grand lit 2 places, Louis XV, avec belle literie damassée soignée. 1 table de nuit, 1 armoire à glace, 1 lavabo et glace. 1 table de milieu avec tapis, 1 divan, chaises, 1 table de cuisine et tabourets. 6882 L
 Emb. exp. franco.
R. Fessler, av. France, 5 et Halles Métropole, Lausanne. Tél. 31.781.

CHEVAUX

POUR ABATTRE ET ACCIDENTS
 sont payés un bon prix par la **Boucherie chevaline centrale**, Louve, 7, Lausanne, H. Verrey.
 Téléphone boucherie : 29.259 ; domicile : 29.260.

On demande

3 chambres meublées ensolleillées, avec service et chambre de bains à disposition.
 Offres sous chiffres **P 12532 F, à Publicitas, Fribourg.**

Le jour de l'ASCENSION dès 15 heures à 23 heures
OUVERTURE des CONCERTS de JARDIN
 par l'Orchestre « Mignon » au **Grand café des CHARMETTES**

On cherche

bon vacher, pour 10 vaches et petit bétail, ou domestique de campagne sérieux. 12515
 S'adresser à **Schmidhäusler Pierre, Courtepain.**

Domestique

Un est demandé, sachant traire et faucher. Vie de famille. Salaire selon capacités. 15571 L
 Se présenter ou écrire chez **Albert Fleury, Balens, près Bière (Vaud).**

ONNENS

JOUR DE L'ASCENSION, dès 14 heures
CONCERT
 par fanfare de 32 exécutants
 Invitation cordiale. 12498
 Le tenancier.

Bientôt....
Le Passeport Jaune

HUC Confortables, élégants
 Souliers tressés, noirs et blancs
 Fr. 9.80
Kurth, Fribourg



Baisse! Baisse!! Baisse!!!

Au Faisan Doré
J. AELLEN Tél. 9.37
 Rue du Tir, 15 Fribourg



Poissons extra frais
Vendredi matin et dès jeudi après midi

GRANDE vente, Profitez !!

CABILLAUD d'Islande —.80	BONDELLES vidées 2.—
CABILLAUD danois 1.—	FERRAS vidés 2.20
FILET de CABILLAUD 1.—	BROCHETS extra 2.—
FILET DANOIS 1.20	SOLES PORTION 1.40
GOLIN FRANÇAIS 1.70	SAUMON FRAIS 2.20
TRUITES VIVANTES et toutes spécialités comestibles	
Salami de Milan extra la livre 2.50	

Pour les personnes éloignées, prière de se servir à notre banc, aux Cordeliers.
 Service à domicile. Expédition par poste et C. F. F.



Chaussures p. hommes
à Fr. 9.80
doublées cuir 11.80

Chaussures Vonlanthen
Place du Tilleul, Fribourg




SUPERBES
comme modèle!
en box-calf fin, forme
vraiment confortable.
Nos 39-46 Fr. 10.80

Envois franco
contre rembourse.

KURTH, Fribourg

Ressemelage pour messieurs Fr. 4.90



**Pour l'auto, le jardin, le pique-nique,
les vacances, la plage, n'utilisez que
les chaises longues et pliants en tube d'acier**

légers,
solides.

Chaise longue :
seulement kg. 3.800
Pliée 100x52x2 cm.
Prix de réclame Fr. 14.80

Pliant :
seulement kg. 1.300
Plié 50x32x4 cm.
Fr. 4.80



*un lait sec
sans défaillances*

la plus naturelle et
la plus vieille formule
du lait en poudre:
n'est-ce pas une
excellente garantie
pour la santé de
bébé?

Guigoz
lait de la Gruyère en poudre.

Bientôt.....
Le Passeport Jaune

**Pour quelques jours
seulement**

Exceptionnellement, vous pouvez avoir :

Salami de Milan extra, garanti pur porc, depuis Fr. 1.50 à 3.— la pièce seulement.

Belles pommes de terre nouvelles (3 kg. pour Fr. 1.— pendant quelques jours seulement.

Depuis aujourd'hui, grand arrivage de belles fraises, à des prix très avantageux. 87-7

Magasins Galmès frères, primeurs
Avenue de la Gare, 5 Rue de Lausanne, 57
ainsi qu'à notre banc du marché.

VOUS CHERCHEZ

un tailleur de première force
pour votre garde-robe d'été!!

Adresse : **M. Gehringer-Bopp,**
tailleur diplômé,
Arcades de la Gare, 20 t

A VENDRE
Hôtel-
café-restaurant

dans localité impor-
tante, près du Léman.
Pour tous rensei-
gnements, s'adresser
à **A. JORDAN, AGENT
D'AFFAIRES** patenté,
à VEVEY.

**DROGUERIE
DU
LION-OR**
33 RUE DE BOURG
Lausanne

GROSSESSES

Ceintures spéciales en
réclame, dep. Fr. 12.50.
Bas à varices avec ou sans
caoutchouc, dep. Fr. 5.50.
Envoi à choix. 406-47
R. Michel, spécialiste,
Mercurie, 3, Lausanne.

Bientôt.....
Le Passeport Jaune

A LOUER

aux abords immédiats de
la ville et à proximité du
tram, appartement de 3
chambres et cuisine, bal-
con, dépendances, jardin.
Chauffage central. Situa-
tion ensoleillée et tran-
quille.
S'adresser sous chiffres
P 12522 F, à Publicitas,
Fribourg.

A vendre, faute d'emploi
**un fourneau
de cuisine**

à charbon, avec bouilleur,
en parfait état. Conven-
drait pour grande famille
ou pension. Prix avanta-
geux. 12520
S'adresser à M. Herren,
brasserie du Cardinal.

D' méd.
Ed. Pérusset
médecin-dentiste
PAYERNE

de retour

On demande un
Domestique

sachant faucher. Entrée
tout de suite. 40542
S'adr. à Arthur Berger,
à Noréaz.

**ON DEMANDE
A LOUER**

un immeuble pouvant
servir de pension, assez
vaste, avec, si possible,
nombreuses chambres.
Faire offres par écrit
sous chiffres P 12502 F,
à Publicitas, Fribourg.

Hôtel
de la
Tête-Noire

Bonne pension
pour commerçants, étu-
diants, employés. 128-1

Se recommande :
Ls Clément.

vélos

Condor, Peugeot, Hum-
ber anglais, etc., se trou-
vent toujours chez

Daler Frères

grand magasin de cycles,
derrière le café Conti-
nental. 51-4

Appartement

4 pièces et chambre de
bonne confort, situation
de 1er ordre, à 3 min. de
la gare, à louer pour le
25 juillet, à ménage soig-
né de 2 à 4 personnes.
S'adresser à Publicitas,
Fribourg, sous chiffres
P 12434 F.

VENTE DE BÉTAIL

Le soussigné vendra à son domicile, à l'au-
berge du Mouret, le vendredi 26 mai, à 2 h. de
l'après-midi, tout son bétail suivant : 5 vaches
vêlées et reportantes, 9 génisses, dont une partie
a été alpée et portante pour l'automne, 1 ju-
ment de 5 ans avec son poulain, 1 truie por-
tante, ainsi qu'une faucheuse à un cheval, mar-
que « Hercule ». 12504

L'exposant : Jules Papaux.

**L'horloge
électrique**

ZENITH



est branchée sur tous courants
alternatifs — 125-200 volts

horloges individuelles

Installations d'horloges avec
remises à l'heure automatique.

Un grand choix de nouveaux
modèles se trouve toujours en
stock chez le représentant :

J. Hugentobler
horlogerie,
Rue de Lausanne, 19

ATTENTION. Les meilleurs BRICELETS
marque « ESTRA » se
trouvent au DEPOT de Ma-
dame Walker-Harder, Pen-
sion des postes, II, rue de
Tir.
DEGUSTATION GRATUITE
Se recommande.
On porte à domicile.
Tél. 5.11

**Café
des
Neigles**

Jeu 25 mai - En cas de beau temps

CONCERT
dès 3 heures

Orchestre Tætseh 6 musiciens

Se recommande : 85-3
ROSCHL.

Rome - Assise - Palestine 16 août-
7 sept.
Groupe accompagné - Organisation très soignée
I^{re} classe : 950 fr. au départ de
III^{me} classe, supérieure, 800 fr. Suisse
Programmes et inscriptions :
VOYAGES VISA, FRIBOURG. chèque Ila 1221.

E. WASSMER S. A. Fribourg

**Pension
Sainte-Marie**
Maison de repos, régimes,
soins, convalescence, va-
cances. 141-2

GIVISIEZ
(arrêt du train)

ON DEMANDE

à travailler domaine de
30 à 35 poses. Famille
4 personnes. Entrée 1er
juin.
S'adresser sous chiffres
P 12407 F, à Publicitas,
Fribourg.

**Sacs
à vêtements**

produits contre les mites.
Grande Droguerie cen-
trale, Bourgnécht & Got-
trau, au haut de la rue
de Lausanne. 12380

A LOUER

pour le 25 juillet,
joli appartement,
bien ensoleillé, de
4 chambres, cui-
sine, cave, galetas.
S'adresser à Xa-
vier Thalman, 2,
rue de Romont.

A louer

pour le 25 juillet, beau
logement de 3 chambres,
cuisine, véranda. 12511
S'adresser : Schönberg,
302, Fribourg.

**ON DEMANDE
un
second vacher**

Bons gages. Entrée tout
de suite.
S'adresser à Publicitas,
Fribourg, sous chiffres
P 12505 F

Tout brille comme un miroir!

CIRPUR
est l'encastique
indispensable pour
l'entretien des parquets,
meubles, linoléums,
planches, mosaïques,
etc.



1/2 Kg. 1.⁵⁰

EN VENTE PARTOUT.
GROS-DROGUERIES RÉUNIES SA LAUSANNE

Vente de fleuries

Le soussigné exposera, par voie d'enchères
publiques, les fleuries en foin et regain d'en-
viron 20 poses divisées en lots. Favorables con-
ditions de paiement. Rendez-vous des miseurs le
lundi 29 mai, à 13 heures, devant la pinte
Zosso, à Cormérod. 12521

L'exposant : Kæser Bernard.

Demain, jour de l'Ascension
dès 3 heures
au jardin de l'hôtel de la Croix-Blanche
à
**MARLY
CONCERT**
donné par groupe accordéonistes et chanteurs

Urgent

à louer, à Genève, hôtel-pension bien situé,
existant depuis 30 ans, 60 pièces, eau courante
dans toutes les chambres, tout confort, garage.
Pas de reprise.
Ecrire : Service d'hôtels Natural, Le Coultre, CH,
Genève. 22-20 X



**Nous envoyons franco
contre remboursement**

Soul. travail, fort ferrage, 1/2 soufflet, Nos 40-47 Fr.12.80
Soul. travail, empeigne chromée, » » Fr.16.80
Soul. militaires, faç. ordonnance, empeigne, » » Fr.16.80
Soul. sport, noirs ou bruns, confortables, » » Fr.16.80
Soul. de montagne, empeigne chromée » » Fr.19.80
Bottines de dimanche, cuir box, 2 semelles, » » Fr. 9.80
Bottines de dimanche, doublées peau, » » Fr. 11.80

KURTH, Fribourg.
Département expédition